



NATIONS UNIES UN LIBRARY

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/AC.109/635  
30 septembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION  
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX  
ILES DES COCOS (KEELING), 1980

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 16	3
A. Mandat .....	9 - 11	4
B. Composition de la Mission .....	12 - 13	5
C. Itinéraire .....	14 - 16	5
I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE .....	17 - 88	6
A. Généralités .....	17 - 27	6
B. Evolution constitutionnelle et politique ....	28 - 38	8
C. Situation économique .....	39 - 66	10
D. Situation sociale .....	67 - 78	16
E. Situation de l'enseignement .....	79 - 88	19
II. ENTRETIENS DE LA MISSION A CANBERRA LE 7 JUILLET 1980 .....	89 - 120	21
A. Réunion au Ministère de l'intérieur .....	89 - 110	21
B. Entretiens avec le Secrétaire du Ministère des affaires étrangères et d'autres fonctionnaires .....	111 - 115	25
C. Dîner avec le Ministre de l'intérieur .....	116 - 120	26

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. ENTRETIENS DE LA MISSION DANS LE TERRITOIRE DU 8 AU 10 JUILLET 1980 .....	121 - 166	27
A. Entretiens avec des membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling), le 9 juillet 1980	121 - 131	27
B. Réunion publique du 9 juillet 1980 .....	132 - 137	29
C. Rencontre avec le Comité directeur de la Société coopérative de l'île des Cocos le 10 juillet 1980 .....	138 - 145	31
D. Rencontre avec M. John Clunies Ross, le 10 juillet 1980 .....	146 - 158	32
E. Rencontre avec l'Administrateur et d'autres fonctionnaires le 10 juillet 1980 .....	159 - 166	35
IV. ENTRETIENS AVEC LA COMMUNAUTE MALAISE DES COCOS A KATANNING LE 12 JUILLET 1980 .....	167 - 182	37
V. ENTRETIENS AU MINISTERE DE L'INTERIEUR A CANBERRA LE 14 JUILLET 1980 .....	183 - 192	40
VI. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ...	193 - 214	43

ANNEXES

- I. Itinéraire de la Mission
- II. Carte des îles des Cocos (Keeling)
- III. Ile Home : la zone du Kampong

## INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale continue de souligner l'importance que revêtent les missions de visite lorsqu'on veut évaluer la situation dans les petits territoires pour lesquels les informations reçues sont dans le meilleur des cas limitées. Ces missions permettent au Comité spécial d'obtenir directement des renseignements sur les vues de la population dans les territoires visités au sujet de son futur statut politique. C'est pourquoi la Mission tient à exprimer sa vive reconnaissance à la Puissance administrante intéressée, l'Australie, qui lui a donné l'occasion de voir de plus près l'évolution récente de la situation dans les îles des Cocos (Keeling).
2. La Mission tient à manifester son extrême gratitude au Gouvernement australien pour le concours et l'aide immenses qu'il lui a apportés durant sa visite. M. Robert J. Ellicott, Ministre d'Etat aux affaires intérieures et aux affaires du District de la capitale, M. D. F. McMichael, secrétaire du Département d'Etat pour les affaires intérieures et pour les affaires du District de la capitale, M. A. W. McCasker, secrétaire par intérim, et des hauts fonctionnaires de ce Département, M. Peter Henderson, secrétaire du Département des affaires étrangères, et MM. C.R. Ashwin et A.L. Vincent, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires des départements des affaires étrangères et de la santé ont tous fait preuve d'une hospitalité et d'une courtoisie chaleureuses à son égard.
3. La Mission souhaite témoigner sa profonde reconnaissance à M. Charles Buffett, administrateur du territoire, et à Mme Buffett, ainsi qu'aux collaborateurs de l'administrateur et aux représentants d'autres départements dans le territoire pour l'hospitalité généreuse et l'assistance considérable qu'ils lui ont accordées pour faciliter l'accomplissement de ses tâches dans le territoire.
4. La Mission tient tout particulièrement à remercier les représentants du Gouvernement australien qui l'ont accompagnée durant sa visite dans le territoire et notamment M. R.S. Morris du Département des affaires étrangères et M. G.T. Byrnes, chef de la Section des Cocos au Département des affaires intérieures; M. Kevin Dunn, vétérinaire principal au Département de la santé; M. Eric Wadsworth, photographe du Service d'information australien, et M. Tony Lapsley, conseiller, interprète et traducteur auprès de l'Administration australienne dans le territoire qui a prêté son concours à la Mission. Leur dévouement et leur connaissance de la situation dans le territoire ont aidé la Mission à s'acquitter avec succès de son mandat.
5. La Mission voudrait en outre exprimer toute sa gratitude aux membres de la communauté malaise des Cocos habitant l'île Home et en particulier à M. Wahin bin Bynie, président du Conseil des îles des Cocos (Keeling) et M. Alpan bin Puria, Président de la Cocos Islands Co-operative Society, Ltd., (Société coopérative des îles des Cocos) pour avoir organisé les réunions sur l'île des Cocos de telle sorte que la Mission puisse acquérir une connaissance approfondie de la vie de la communauté et pour lui avoir réservé un accueil si chaleureux.

La communauté malaise des Cocos vivant à Katanning (Australie occidentale) lui a également témoigné la même hospitalité. La communauté des îles West a fait preuve de tout autant de diligence pour fournir à la Mission des renseignements complets et utiles ainsi que toute l'assistance possible, ce dont la Mission lui est extrêmement reconnaissante.

6. La Mission tient aussi à adresser ses remerciements à M. John Clunies Ross pour l'invitation qu'il lui a adressée à venir lui rendre visite, ainsi qu'à son épouse et à son fils, dans leur résidence située sur l'île Home. Elle a ainsi pu entendre directement les vues de M. Clunies Ross concernant l'évolution de la situation dans le territoire et son avenir.

7. Les membres de la Mission tiennent enfin à manifester leur reconnaissance au Gouvernement fidjien, notamment à leur collègue M. Aryoday Lal, pour les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Nadi et à Suva.

8. Lors de leur voyage de retour au Siège, deux des membres de la Mission ont eu l'occasion de passer par Apia où ils se sont entretenus avec le Secrétaire par intérim du Gouvernement samoan au sujet de l'évolution de la situation dans la région. Ils tiennent à remercier ce gouvernement pour les facilités qu'il leur a accordées durant leur séjour sur son territoire.

#### A. Mandat

9. A la 362ème séance du Sous-Comité des petits territoires, le 18 juin 1979, le représentant de l'Australie a invité, au nom de son gouvernement, le Comité spécial à envoyer une mission de visite dans les îles des Cocos (Keeling) au cours du deuxième semestre de 1980, afin de recueillir des renseignements de première main sur la situation et sur les progrès accomplis dans le territoire.

10. A sa 1149ème séance, le 1er août 1979, en adoptant le rapport pertinent du Sous-Comité des petits territoires (A/AC.109/L.1312) le Comité spécial s'est félicité de l'invitation que lui a adressée le Gouvernement australien à envoyer une mission de visite dans les îles des Cocos (Keeling) au cours du deuxième semestre de 1980 1/.

11. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a, après avoir examiné le chapitre du rapport du Comité spécial sur la question 2/, adopté un consensus sur la question des îles des Cocos (Keeling) (décision 34/409 du 21 novembre 1979) dans lequel elle a, entre autres, noté avec satisfaction que le Gouvernement australien avait continué de coopérer étroitement en tant que Puissance administrante chargée de faire rapport sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960. Dans le même consensus, l'Assemblée s'est particulièrement félicitée de l'invitation qu'avait adressée

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément No. 23 (A/34/23/Rev.1), vol. III, chap. XIV, par. 9.

2/ Ibid., Chap. XIV.

le Gouvernement australien au Comité spécial à envoyer une mission de visite dans les îles des Cocos (Keeling) au cours du second semestre de 1980, mission qui permettra au Comité d'obtenir des renseignements de première main sur les progrès accomplis dans le territoire". L'Assemblée a demandé au Comité spécial, agissant en coopération continue avec la Puissance administrante, de rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne le territoire, à la lumière des informations que fournirait la Puissance administrante en 1980 et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée lors de sa trente-cinquième session.

#### B. Composition de la Mission

12. Conformément à la décision 34/409 de l'Assemblée générale et sur la base des consultations tenues à ce sujet, le Président du Comité spécial a fait savoir aux membres du Comité le 17 juin 1980 que la mission de visite que l'on envisageait d'envoyer dans les îles des Cocos (Keeling) serait composée des représentants de la Côte d'Ivoire, de Fidji et de la Yougoslavie. Ses membres étaient les suivants :

M. Lobogonon Pierre Yere	(Côte d'Ivoire), président
M. Aryoday Lal	(Fidji)
M. Milivoje Zagajac	(Yougoslavie)

13. Les membres suivants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont accompagné la Mission : M. Richard W. Wathen, secrétaire principal; M. Nour Eddine Driss, spécialiste des questions politiques; Mlle Marie-Pilar Santocchia, interprète; Mlle Norma Young, fonctionnaire d'administration et Mlle Lesley Wilkinson, secrétaire.

#### C. Itinéraire

14. La Mission est arrivée à Sydney en provenance de New York le 5 juillet et s'est rendue à Canberra le lendemain pour s'y entretenir officiellement avec des représentants de la Puissance administrante le 7 juillet. Le 8 juillet, elle a gagné le territoire, en passant par Adelaïde et Learmonth, à bord d'un avion que le Gouvernement australien avait mis à sa disposition.

15. L'itinéraire suivi par la Mission dans le territoire figure à l'annexe I du présent rapport. Le 11 juillet, la Mission est revenue à Perth en Australie occidentale, et le 12 juillet elle s'est rendue par la route à Katanning où elle a rencontré des membres de la communauté malaise des îles des Cocos et a recueilli leurs vues sur la situation dans le territoire. Le lendemain, elle est rentrée à Canberra afin de tenir ses dernières consultations avec des représentants du Gouvernement australien.

16. Après avoir mené à bien son programme d'activités en Australie, la Mission a séjourné du 15 au 18 juillet à Suva où elle a rédigé son rapport.

## I. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### A. Généralités

17. Le territoire des îles des Cocos (Keeling) est situé dans l'océan Indien, à 12° 5' de latitude sud et 96° 53' de longitude et à environ 2 770 km au nord-ouest de Perth et 960 km au sud-ouest de la pointe de Java qui constitue l'extrémité occidentale de Java (Indonésie) (voir annexe II au présent rapport). Le territoire se compose de 27 îlots coralliens formant deux atolls distincts d'une superficie totale d'environ 14 km<sup>2</sup>. L'atoll septentrional est constitué par l'île North Keeling, mais le principal atoll situé à 24 km au sud est formé par un chapelet d'îles dont les plus importantes sont les îles West, South, Home, Direction et Horsburgh. L'île West, d'environ 10 km de long et 500 m de large, est la plus grande de ce groupe.

18. L'île West et l'île Home, qui font partie du groupe méridional, sont les seules îles habitées. D'autres îles sont visitées périodiquement. La Mission s'est rendue dans les îles West, Home et Direction. L'intérieur de l'île North Keeling est essentiellement formé par une lagune peu profonde et sablonneuse. L'île a un débarcadère où de petites embarcations peuvent accoster.

19. Le climat du territoire est tempéré et est placé sous l'influence des alizés du sud-est environ neuf mois de l'année. Le sol des îles est essentiellement composé de débris de corail. Par endroits, les fragments de corail sont recouverts d'une fine couche d'un mélange de fibres végétales décomposées et de sable pulvérulent. Néanmoins, les îles ont une végétation assez abondante. Les cocotiers prédominent, bordés du côté de la mer de bois touffus de mauvaise qualité. Dans plusieurs endroits de l'île North Keeling, la jungle a cédé le pas à un tapis d'herbe dure et à une espèce d'herbe appartenant à la famille du sesuvium (herbe salée). On ne trouve d'eau douce de surface dans aucun des atolls mais sur la plupart des îles les plus importantes l'eau de pluie qui s'écoule entre les fragments de corail est arrêtée par un plateau de brèche lorsque l'on atteint de trois à cinq mètres de profondeur. Sur les îles Home, West et Horsburgh et à l'extrémité sud de l'île South, il existe de l'eau douce dans des réservoirs souterrains qui ne sont pas contaminés par la mer et que l'on peut atteindre en forant des puits relativement peu profonds.

20. North Keeling, l'atoll isolé au nord de l'archipel des Cocos (Keeling), aurait été découverte en 1609 par le capitaine William Keeling de l'East India Company. Les îles ont été inhabitées jusqu'en 1826, date à laquelle s'est établi sur l'atoll principal le premier colon, un anglais du nom d'Alexander Hare. En 1827, un marin écossais et associé de Hare, le capitaine John Clunies Ross, a amené sur les îles un groupe de Malais et y a établi une deuxième colonie. M. Hare et le capitaine Clunies Ross revendiquaient tous les deux la propriété des îles, mais M. Hare est rentré à Java en 1831 et le capitaine Clunies Ross en est resté le seul maître. Il a fait venir davantage de main-d'oeuvre et a commencé à améliorer la culture des cocotiers qui poussaient déjà sur l'île.

21. En 1857, il a été officiellement déclaré que les îles étaient une Dominion britannique et l'année suivante, la responsabilité de surveiller les îles a été confiée au Gouvernement de Ceylan mais a été ensuite transférée en 1886 au Gouvernement des Etablissements du Détroit. Le 7 juillet 1886, par un contrat synallagmatique, la Reine d'Angleterre a concédé à perpétuité toutes les terres des îles au-dessus de la laisse de haute mer à M. George Clunies Ross, petit-fils du fondateur, se réservant le droit de reprendre tout ou partie des terres à des fins d'intérêt public et interdisant leur aliénation sans l'assentiment préalable de la Couronne. Les îles ont été transférées à l'Australie par un Ordre en conseil rendu par la Reine Elizabeth en vertu du Cocos Islands Act de 1955 du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Cocos (Keeling) Islands Act de 1955 de l'Australie.

22. Au 30 juin 1980, le territoire comptait 487 habitants au total, dont 290 étaient des Malais des îles des Cocos et 197 des Européens, alors que l'année précédente la population totale du territoire n'était que de 392 habitants (253 Malais des îles des Cocos et 139 Européens). Bien qu'on les appelle souvent Malais des îles des Cocos, les habitants des îles ont souvent pour ancêtres des Africains de l'Est, des Chinois, des Javanais, des Indiens et des Singalais et autres. Ils sont traditionnellement de religion musulmane et parlent un dialecte dérivé du malais connu sous le nom de malais des Cocos. Entre 1948 et 1951, plus de 1 600 habitants des îles des Cocos ont dû quitter le territoire pour des raisons économiques, ce qui a réduit la population du territoire de près des deux tiers.

23. Entre 1958 et août 1975, le territoire n'a connu aucun mouvement d'émigration. Par la suite, un vif désir d'émigrer en Australie a gagné les insulaires et quelque 234 personnes (soit 46 p. 100 de la population au milieu de 1975) a quitté le territoire pour aller s'établir à Perth, Katanning, Port Hedland et Geraldton en Australie occidentale. Dans de nombreux cas, les insulaires ont reçu une aide de leur famille pour quitter le territoire ou ils se sont arrangés avec des sociétés en Australie qui ont accepté de les aider à payer leur voyage et à trouver un emploi.

24. Au cours de sa visite en janvier 1978, le Ministre australien des affaires intérieures a recommandé aux insulaires de ne pas émigrer avant d'avoir compris les plans que son gouvernement avait en ce qui concerne les îles. Le Ministre a déclaré qu'il tenait à ce que les insulaires soient pleinement conscients des incidences qu'auraient les changements proposés avant qu'ils ne prennent l'importante décision de partir.

25. En décembre 1979, le Ministre a informé la communauté que le gouvernement était prêt à fournir une assistance financière aux Malais des îles des Cocos en Australie et outre-mer qui souhaitaient rentrer dans le territoire, sous réserve de l'examen de chaque cas sur le fond.

26. Des tarifs aériens spéciaux ont été introduits pour permettre aux Malais des îles des Cocos de rendre visite à leurs familles en Australie. Plus récemment, la société coopérative des îles des Cocos nouvellement créée (voir par. 41 à 44

ci-après) s'est engagée à payer les frais de voyage de certaines familles qui rentraient dans le territoire. Toutes les demandes de retour doivent être approuvées par le Conseil des îles des Cocos (Keeling) et par le Comité de gestion de la société coopérative.

27. Selon les informations les plus récentes (juillet 1980), neuf membres d'une famille étaient rentrés de Singapour, six membres de deux familles, de Geraldton et quatre membres d'une famille, de Katanning. Le gouvernement a payé les billets d'avion depuis Perth aux familles de Singapour et de Geraldton. Le Conseil a autorisé le retour de cinq insulaires de Sabah (Malaisie). La société coopérative prendra à sa charge les frais de voyage de cette famille.

## B. Evolution constitutionnelle et politique

### Statut du territoire et de ses habitants

28. En vertu de l'amendement de 1979 au Cocos (Keeling) Islands Act de 1955-1979, qui a pris effet le 21 mars 1979, les personnes qui résidaient normalement dans les îles des Cocos (Keeling) immédiatement avant le transfert des îles à l'Australie le 23 novembre 1955, et qui maintenant résident normalement en Australie ou dans un territoire extérieur et souhaitent acquérir la nationalité australienne, le peuvent en faisant une déclaration en ce sens. A peu d'exceptions près, les Malais des îles des Cocos (Keeling) qui y vivent sont aujourd'hui citoyens australiens.

### Pouvoir exécutif et législatif

29. Sur le plan constitutionnel, le Cocos (Keeling) Islands Act de 1955, sous sa forme révisée, constitue la base de l'organisation législative, administrative et financière de ce territoire non autonome. Il comprend le Cocos (Keeling) Islands Act de 1955 3/, révisé par le Cocos (Keeling) Islands Act de 1956, par le Cocos (Keeling) Islands Act de 1958, le Cocos (Keeling) Islands Act de 1963, le Statute Law Revision (Decimal Currency) Act de 1966, le Statute Law Revision Act de 1973, le Postal and Telecommunications Commission (Transitional Provisions) Act de 1975 et le Cocos (Keeling) Islands Act de 1979. Depuis le 20 décembre 1977, l'application de l'Act a été confiée au Ministre australien des affaires intérieures.

30. En vertu du Cocos (Keeling) Islands Act, la législation de la colonie de Singapour en vigueur dans les îles immédiatement avant la date du transfert (1955) est restée en vigueur, sous réserve de son amendement ou abrogation par une loi australienne ultérieure. Cette législation comprend environ 320 décrets. Le Cocos (Keeling) Islands Act habilite le Gouverneur général d'Australie à prendre des décrets pour assurer la paix, l'ordre et la bonne administration du territoire. Ces décrets doivent être examinés par le Parlement australien qui peut les rejeter en tout ou en partie. De manière générale, la législation australienne ne s'applique pas au territoire, sauf disposition contraire. Actuellement, une centaine de lois australiennes s'appliquent en tout ou en partie au territoire.

---

3/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. IV, chap. XX, annexe, appendice III.



31. La Mission a été informée que, à titre de mesure préliminaire au programme d'uniformisation et de réforme générale de la législation applicable au territoire, la Singapore Ordinances Application Ordinance (Décret relatif à l'application des décrets de Singapour) a été adoptée le 29 décembre 1979. Ce décret suspend l'application de 200 décrets environ de la colonie de Singapour qui sont devenus sans objet pour le territoire. Il a aussi pour effet de mettre à jour les lois de Singapour qui y sont encore en vigueur.

32. En vertu de l'Administration Ordinance de 1975, le Gouverneur général nomme l'Administrateur du territoire. M. Charles Ivens Buffett a pris ses fonctions dans le territoire le 16 novembre 1977.

33. Le Département australien des transports fournit le personnel nécessaire à l'entretien des services de communication et de radiodiffusion. Le Département australien du logement et de la construction, auquel l'Administration confie l'exécution de tous les travaux de construction et d'entretien, détache en permanence huit fonctionnaires dans le territoire. Les Commonwealth Accomodation and Catering Services, Ltd., qui emploient cinq personnes à plein temps, sont chargés de nourrir et de loger les fonctionnaires et les employés des services gouvernementaux. Il existe aussi un service météorologique, un service postal et une banque.

34. Un Conseil consultatif transitoire de sept membres a été élu le 18 mars 1978 par les résidents malais des îles des Cocos âgés de 18 ans au moins. Le Gouvernement australien a consulté le Conseil transitoire sur toutes les décisions relatives au progrès de la population malaise des îles des Cocos, comme la création de la Société coopérative des îles des Cocos, Ltd., constituée pour exploiter la plantation dont M. Clunies Ross était auparavant propriétaire, et sur d'autres questions, ainsi que sur la formulation de la Local Government Ordinance (Décret relatif au gouvernement local) publié officiellement le 17 mai 1979. En vertu de ce décret, le Conseil consultatif transitoire est devenu le Conseil des îles des Cocos (Keeling) le 25 juillet 1979.

35. La Local Government Ordinance de 1979 prévoyait que des élections auraient lieu trois mois au plus tard après la première réunion du premier Conseil. Elles ont eu lieu effectivement le 20 octobre 1979. On comptait 16 candidatures pour les sept sièges à pourvoir. Deux des élus avaient également siégé au Conseil transitoire.

36. A la première réunion du deuxième Conseil, le 22 octobre, M. Wahin bin Bynie a été élu président au scrutin secret et M. Fayrel bin Cartney vice-président.

37. Le Conseil a ensuite demandé et obtenu l'assistance de l'Administration et du Département du logement et de la construction pour construire une salle de réunion provisoire. Le projet a été réalisé en juin 1980 aux frais du Conseil. Le Gouvernement australien a fait don du mobilier. Le bâtiment se dresse sur un terrain que le gouvernement avait donné à bail à la Société coopérative des îles des Cocos et que celle-ci a sous-loué au Conseil.

### Organisation judiciaire

38. Les tribunaux ayant juridiction dans le territoire sont la Cour suprême du territoire des îles des Cocos (Keeling), le District Court, le Magistrate's Court et le Coroner's Court. Il n'y a eu aucune affaire dont les tribunaux aient eu à connaître depuis la Mission de visite de 1974 <sup>4</sup>/.

### C. Situation économique

#### Généralités

39. L'économie du territoire repose sur la production et l'exportation du coprah et sur les travaux d'entretien et de réparation de bâtiments entrepris sous contrat pour le gouvernement et la Société Shell (Îles du Pacifique), Ltd.

40. Les importations sont admises en franchise. Le Cocos (Keeling) Islands Act prévoit que sont exemptées de droits de douane les marchandises en provenance du territoire importées par l'Australie, à condition qu'elles : a) soient cultivées ou manufacturées dans le territoire; b) aient été expédiées dans le territoire pour être exportées vers l'Australie; c) ne soient pas des marchandises qui, si elles avaient été manufacturées ou produites en Australie, seraient frappées de droits de douane ou taxées.

#### Société coopérative des îles des Cocos, Ltd.

41. La Société coopérative des îles des Cocos, Ltd., coopérative des travailleurs malais des Cocos, a été enregistrée le 16 janvier 1979. Elle compte 130 membres et a un Comité de gestion de huit membres. Le 1er février 1979, le Gouvernement australien a donné à bail à la Société la plantation de coprah et certaines autres terres achetées à M. Clunies Ross; le contrat, d'une durée de 10 ans, prévoit un loyer symbolique et une option de renouvellement à des conditions identiques. Les statuts de la Société réservent à celle-ci et au Conseil des îles des Cocos (Keeling) le droit de décider si les bénéfices réalisés seront distribués à la fin de chaque exercice financier sous forme de dividendes, réinvestis dans la Société ou versés au Conseil qui les utiliserait pour les besoins de la collectivité (voir le paragraphe 44 ci-après). Selon la Puissance administrante, dans les conditions actuelles et sous réserve que le volume de la production et le niveau des prix actuels du coprah se maintiennent, la communauté peut être considérée comme autosuffisante.

42. A l'assemblée générale annuelle de la Société, tenue le 22 septembre 1979 et à laquelle 123 des 130 membres ont assisté, les noms de quatre membres sortants du Comité de gestion ont été tirés au sort et leurs successeurs élus au scrutin

---

<sup>4</sup>/ Pour le rapport de la Mission, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. IV, chap. XX, annexe.

secret, conformément aux statuts. L'un des membres sortants a été réélu. Deux des membres du nouveau Comité de gestion sont également membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling).

43. La démission du premier gérant de la Société a été acceptée par le Comité et a pris effet le 22 septembre 1979. Le Comité de gestion a cherché l'assistance du Département de l'intérieur d'Australie afin de pourvoir le poste vacant par voie de publicité. A la suite des interviews menées à Canberra en février 1980 par trois membres du Comité, M. J. H. C. Chai a pris ses fonctions de gérant le 24 avril 1980.

44. Après vérification des comptes de la Société pour la période de 10 mois prenant fin le 30 juin 1979 et remise de ceux-ci, le Conseil des îles des Cocos (Keeling) et le Comité de gestion ont décidé conjointement, conformément aux statuts de la Société, de distribuer les bénéfices réalisés. Un montant de 14 000 dollars australiens <sup>5/</sup> a été versé au Conseil pour les besoins de la collectivité et la somme de 61 000 dollars australiens a été distribuée le 14 décembre 1979 aux membres de la Société sous forme de dividendes, soit en moyenne 480 dollars australiens par membre.

#### Finances publiques

45. Les dépenses au titre de l'administration et des travaux et services d'équipement sont imputées sur les crédits ouverts par les départements du Gouvernement australien représentés dans le territoire. Une partie des recettes provient des sommes versées au titre des repas pris dans les cantines, des tickets modérateurs (soins médicaux et hospitaliers), des taxes d'aéroport (atterrissage et manutention), ainsi que de sources diverses.

46. En 1978-1979, le montant total des recettes s'est élevé à 61 121 dollars australiens, contre 59 250 en 1977-1978 et celui des dépenses à 2 483 101 dollars australiens, contre 2 473 274.

47. Le budget du Conseil des îles des Cocos (Keeling) qui, conformément au décret relatif à l'administration locale, est approuvé par l'Administrateur, s'est élevé à un montant total de 215 300 dollars australiens pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1980 (voir le tableau 1 ci-après). Le Conseil a commencé l'exercice financier 1980-1981 avec un solde créditeur de 51 349 dollars australiens. Le 24 décembre 1979, une ordonnance est entrée en vigueur qui prévoyait le transfert au Conseil des avoirs du Fonds de la collectivité des îles des Cocos qui s'élevaient à 94 359 dollars australiens.

---

<sup>5/</sup> La monnaie locale est le dollar australien. Le 29 août 1980, un dollar australien (\$A 1,00) équivalait approximativement à 1,16 dollar des Etats-Unis (voir aussi le paragraphe 50 ci-après).

Tableau 1

Conseil des îles des Cocos (Keeling) : budget de l'exercice financier  
prenant fin le 30 juin 1980

(en dollars australiens)

A. Recettes

## Recettes courantes

Ventes d'électricité	17 300
Allocation au titre des travaux contractuels	40 000
Contribution de la Société coopérative des îles des Cocos	50 000
Contribution de la Société coopérative des îles des Cocos au titre de l'article 18 des statuts	<u>14 000</u>

121 300

## Autres recettes

Fonds de la collectivité des îles des Cocos	<u>94 000</u>
---	---------------

## Total des recettes

215 300

B. Dépenses

## Dépenses courantes

Dépenses du Conseil des îles des Cocos (Keeling)	2 500
Entretien du secteur de Kampong	2 600
Pensions de retraite	20 500
Bibliothèque	500
Réparations et entretien	5 500
Nouveaux travaux de faible ampleur (Kampong)	12 500
Production d'énergie électrique	56 500
Transports publics	1 300
Aide communautaire	<u>500</u>

102 400

## Dépenses d'équipement et fonds de réserve

Dépenses d'équipement	30 000
Fonds pour imprévus et fonds de réserve	<u>82 900</u>

112 900

## Total des dépenses

215 300

48. La Postal Services Ordinance (Décret relatif aux services postaux) de 1979, par laquelle a été créé le service postal des îles des Cocos (Keeling), est entrée en vigueur le 3 septembre 1979. Le service comprend un bureau philatélique qui, à la date du 30 juin 1980, avait émis 18 timbres. Les bénéfices en seront utilisés au profit de la communauté malaise des îles des Cocos. Ils seront déposés dans un fonds qui portera le nom de Cocos Community Development Fund (Fonds de développement de la collectivité des îles des Cocos) à créer dans un proche avenir.

49. La Mission a été informée que la comptabilité du Service pour la période prenant fin le 30 juin 1980 n'avait pas encore été dressée et que les bénéfices ne pouvaient donc être calculés. Mais on pense qu'un montant de 100 000 dollars australiens au moins serait inscrit au budget de 1980-1981 en faveur du Cocos Community Development Fund.

50. La monnaie australienne a maintenant cours dans tout le territoire. Parmi la population de l'île Home, des bons (rupiahs) étaient utilisés dans les échanges commerciaux et en paiement des salaires jusqu'à leur retrait de la circulation, en septembre 1978, et à leur remplacement par la monnaie australienne.

#### Commerce

51. Les exportations de coprah se sont élevées en 1979 à 253 tonnes (voir le tableau 2 ci-après). Les cours mondiaux du coprah ont considérablement varié au cours des dernières années, mais la tendance à la hausse s'est poursuivie au cours de la période considérée. Les importations, qui proviennent principalement d'Australie et de Singapour, sont acheminées par mer et par air. En 1979-1980, les marchandises transportées par mer ont représenté 3 635 tonnes.

Tableau 2

Iles des Cocos (Keeling) : importations et exportations (1977/78-1979/80)

	<u>1977/78</u>	<u>1978/79</u>	<u>1979/80</u>
<b>A. <u>Importations</u></b>			
Marchandises diverses, machines, matériel et produits alimentaires (en tonnes)	3 446	5 262	3 635
Total des produits pétroliers (en litres)	3 142 474	1 464 539 a/	1 811 408 a/
<b>B. <u>Exportations</u></b>			
Marchandises diverses, y compris matériel (en tonnes)	47	118	58
Coprah (en tonnes)	291	323	253
Fûts vides (nombre)	712	360	-

a/ Données incomplètes.

### Terres

52. Depuis 1951, le Gouvernement australien a fait un certain nombre de transactions foncières avec M. Clunies Ross et, le 31 août 1978, il lui a acheté les terres dont il était encore propriétaire sur les îles des Cocos (Keeling), à l'exception de sa résidence et des dépendances. Le 1er février 1979, il a donné à bail à la Société coopérative des îles des Cocos la plantation de coprah et certaines autres terres achetées à M. Clunies Ross (voir le paragraphe 41 ci-dessus). Le 29 juillet 1979, il a cédé au Conseil des îles des Cocos (Keeling) les derniers terrains qui lui appartenaient sur l'île Home et sur la petite île voisine connue sous le nom de Pulo Gangsa - ces terres étant administrées pour le profit, la promotion et le bien-être de la communauté malaise des îles des Cocos.

### Agriculture et élevage

53. La seule culture marchande du territoire est le cocotier, qui est cultivé dans toutes les îles. Le coprah est produit par la méthode de dessiccation à l'air chaud et il est vendu à Singapour à un cours plus élevé que le cours officiel en raison de sa qualité supérieure. La population des cocoteraies est estimée à 185 000 arbres environ. Un programme d'abattage et de remplacement des faibles producteurs et des vieux arbres et d'amélioration des zones marginales a été exécuté entre 1963 et 1972. Les plantations récentes sont moins denses que les plantations plus anciennes. Les dévastations causées par les cyclones menacent constamment la production de coprah. Etant donné la qualité des sols, le territoire importe presque tous ses fruits et légumes frais, qui lui sont apportés toutes les deux semaines par un avion affrété. Toutefois, quelques cultures maraîchères sont pratiquées sur l'île Home. Des papayers et des bananiers ont été également cultivés avec succès sur les îles West et Direction.

54. En septembre 1978 a commencé la construction d'une station de quarantaine animale à haute sécurité qui devrait être pleinement opérationnelle vers juillet 1981. L'Administrateur est en pourparlers avec la Société coopérative des îles des Cocos au sujet de l'exploitation future de la station. On estime actuellement que la station emploiera de quatre à cinq personnes recrutées sur place. Sept ou huit Malais des îles des Cocos recevront une formation en cours d'emploi.

55. Cette station de quarantaine doit permettre à l'Australie d'importer sans risque des animaux appartenant à des races commerciales. L'Australie y trouverait évidemment son compte mais d'autres pays pourraient également en profiter en disposant des reproducteurs sélectionnés et sains pour leurs industries de l'élevage.

56. La fonction essentielle de la station de quarantaine serait de soumettre les animaux à un dernier examen sanitaire décisif avant leur introduction en Australie. Seuls des animaux jeunes, non vaccinés, ayant subi dans le pays d'origine des examens complets garantissant qu'ils sont sains, seraient sélectionnés à cette fin. Les animaux subiraient des examens en isolement, puis dans le milieu quarantenaire

caractérisé par des conditions de morbidité stables et connues et, enfin, au contact d'animaux australiens amenés à la station à des fins de contrôle. Après ces examens, les animaux importés seraient considérés comme sains et pourraient alors être envoyés en Australie, sans restriction de mouvement, mais resteraient éventuellement sous surveillance (voir également par. 106 et 107).

### Pêche

57. Les habitants des îles des Cocos pêchent de grandes quantités de poisson dans la lagune et en pleine mer pour leur propre consommation. D'après les renseignements dont on dispose, il est impossible, à l'heure actuelle, d'envisager une exploitation de ces ressources sur une plus grande échelle.

### Construction navale

58. Sur l'île Home, il existe une cale de lancement et un chantier de construction et d'entretien de petites embarcations ainsi qu'une centrale électrique et un atelier bien équipé qui font partie des installations louées à la Société coopérative des îles des Cocos. Presque chaque famille possède un ou plusieurs jukongs (petits bateaux à voile) qui servent à la pêche et aux déplacements entre les îles.

### Sociétés

59. L'enregistrement des sociétés dans le territoire fait l'objet d'un décret qui en confie la charge à l'Administrateur. Les sociétés constituées dans le territoire, qui appartiennent entièrement à des résidents permanents du territoire et sont contrôlées par eux, sont exonérées de l'impôt australien sur le revenu en ce qui concerne les gains provenant de sources non australiennes et du territoire. Dix sociétés sont enregistrées dans le territoire.

### Transports et communications

60. L'île West est dotée d'un aéroport international qui est équipé d'installations radio complètes et est administré par le Ministère des transports d'Australie. L'Administrateur est le concessionnaire de l'aéroport. Deux compagnies australiennes, la Trans-Australia Airlines (TAA) et Ansett Airlines of Australia, assurent toutes les deux semaines un service de transport de passagers et de fret par Boeing 727 de Perth aux îles des Cocos (Keeling) et à l'île Christmas.

61. Le Ministère australien de l'intérieur et l'Administrateur, le Ministère du logement et de la construction faisant office d'agent, sont chargés de tous les travaux de construction et d'entretien sur l'île West, y compris à l'aérodrome. Une grande partie de ces travaux sont effectués sous contrat par la Société coopérative des îles des Cocos qui utilise la main-d'oeuvre de l'île Home. Aux termes d'un accord conclu entre le Conseil et la Société, 10 p. 100 des sommes payées pour les travaux contractuels seront versées directement au Conseil des îles des Cocos (Keeling).

62. Le Gouvernement australien assure une liaison maritime entre le territoire et l'Australie occidentale à des intervalles de plusieurs mois. Des marchandises destinées à la Société et à d'autres destinataires sont transportées dans le territoire, puis de là, les navires poursuivent souvent leur route vers Singapour avec une cargaison de coprah de la Société. Comme il n'y a pas d'apportement où les navires puissent s'amarrer, les navires qui déchargent doivent mouiller l'ancre dans la lagune principale de l'atoll, généralement à l'emplacement de bouées appartenant à la Société Shell. Les navires à faible tirant d'eau ne peuvent mouiller que dans la lagune.

63. La Société Shell (Pacific Islands), Ltd., importe le carburant et les hydrocarbures dans des pétroliers qu'elle affrète. Le carburant d'aviation et les produits pétroliers, importés en vrac dans des pétroliers, sont tous acheminés par pompage vers le dépôt central de carburant de la Société, situé à la pointe nord de l'île West. De petites quantités de produits de la Shell sont importées dans des fûts.

64. Pendant la période considérée, 37 yachts ont fait escale dans le territoire pour se reposer et s'approvisionner en eau et autres fournitures.

65. Les deux circuits radiotéléphoniques haute fréquence qui servent à communiquer avec les aéronefs fonctionnent à l'aide d'émetteurs à grande puissance, ce qui permet de communiquer avec les aéronefs qui passent à proximité des îles. Ce matériel peut être également utilisé pour les communications générales à longue distance (par exemple avec les navires) dans les cas d'urgence. Les maisons de l'île West sont reliées à un circuit radiotéléphonique qui assure les communications entre le territoire et le central de Perth. Les îles West et Home sont dotées d'un service téléphonique automatique qui relie directement les bureaux et les résidences.

66. Les services postaux sont assurés par le Service postal des îles des Cocos (Keeling) créé le 3 septembre 1979 pour remplacer l'Office australien des postes qui relevait de l'Administration. Le Service a des bureaux pour la vente des timbres-poste, l'émission des mandats ainsi que la réception et l'expédition du courrier, y compris des colis, ordinaires et recommandés. Pendant la période du 1er juillet 1978 au 30 juin 1979, l'avion affrété qui assure une liaison bimensuelle entre Perth et le territoire a transporté respectivement 1 540 et 591 sacs de poste en provenance et à destination de Perth.

#### D. Situation sociale

##### Main-d'oeuvre

67. La Société coopérative des îles des Cocos a repris à son compte les activités qui étaient auparavant celles du Clunies Ross Estate. Comme par le passé, les Malais des îles des Cocos sont employés à la production de coprah ou effectuent sous contrat des travaux de construction, d'entretien et de réparation pour les services gouvernementaux et la Société Shell (Pacific Islands), Ltd. Ils fournissent également la main-d'oeuvre nécessaire pour charger et décharger les navires. Il n'y a pas de chômage dans le territoire.



68. En 1979, la Société a, en accord avec le Conseil consultatif provisoire, fixé un nouveau barème de salaires et adopté pour ses membres la semaine de travail de 40 heures (voir ci-après tableau 3). Actuellement, les insulaires ne payent ni loyer, ni électricité, ni aucune autre charge municipale. Les employés du gouvernement recrutés en Australie sont généralement engagés pour une période d'un an, s'ils sont célibataires, de deux ans, s'ils sont accompagnés de leur famille.

Tableau 3

BAREME DES SALAIRES HEBDOMADAIRES APPLIQUE PAR LA SOCIETE COOPERATIVE  
DES ILES DES COCOS a/

(en dollars australiens)

	Septembre 1978 - avril 1979	Avril 1979 - juin 1980	A partir du 1er juillet 1980
Contremaître principal (homme)	29,95	45,00	50,00
Maître artisan (homme)	29,95	45,00	48,00
Contremaître (homme)	17,75	30,00	36,00
Manoeuvres (hommes adultes)	15,75	24,00	30,00
Manoeuvres (adolescents)	11,25	17,00	23,00
Manoeuvres (enfants)	6,75	10,00	21,00
Manoeuvres (femmes adultes)	12,40	20,00	25,00
Manoeuvres (adolescentes)	11,25	17,00	-
Contremaître principal (femme)	9,00	14,00	21,00
Contremaître (femme)	6,75	-	-
Employés de bureau	12,40	24,00	30,00
Employés de bureau stagiaires	9,00	16,00	21,00
Aides-électriciens	14,75	24,00	30,00
Assistants d'hôpitaux	19,55	30,00	36,00
Assistants adjoints d'hôpitaux	7,75	14,00	21,00

Source : Renseignements communiqués par le Directeur de la Société coopérative des îles des Cocos, juillet 1980. Voir aussi par. 145.

a/ Salaire net. Le logement, y compris l'entretien de la maison et de ses abords, l'eau et l'électricité sont fournis gratuitement.

69. En plus des salaires indiqués dans le tableau ci-dessus, les salaires journaliers suivants sont applicables au personnel indiqué ci-après, depuis le 1er septembre 1978 : gardiens de nuit : 4,90 dollars australiens; travailleurs employés dans les plantations et travailleurs contractuels âgés de 18 à 25 ans : 3 dollars australiens; travailleurs employés à la production de coprah et personnel domestique âgés de 18 ans et plus : 2,40 dollars australiens; travailleurs âgés de moins de 18 ans : 1,80 dollar australien.

70. Le Gouvernement australien envisage actuellement d'appliquer les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) aux îles des Cocos (Keeling).

#### Santé publique

71. Un médecin du gouvernement et trois religieuses infirmières sont détachés auprès de l'Administration en vue de donner des soins médicaux à la communauté de l'île Home ainsi qu'à tout le personnel de l'île West et aux membres de leurs familles. Le médecin s'occupe de la quarantaine, y compris la quarantaine vétérinaire et phytosanitaire, et de toutes les questions de salubrité et de santé publique. Le cas échéant, il fournit également ses services aux membres des équipages des navires passant près des îles.

72. En mars 1980, l'installation prévue pour la religieuse infirmière parlant le malais, qui est chargée des programmes de santé publique et d'hygiène dans cette île, a été achevée. Le médecin visite deux fois par semaine la population de l'île et il effectue d'autres visites lorsque cela s'avère nécessaire. En mars également, le dispensaire de l'île Home a été doté d'un nouveau service surtout consacré à l'obstétrique.

73. L'île West dispose d'un hôpital de quatre lits administré par le Gouvernement australien. Il est doté des installations nécessaires pour traiter la plupart des cas d'urgence en médecine et chirurgie et comporte un petit bloc opératoire climatisé, un service radiologique et un laboratoire de pathologie clinique. Des consultations ont lieu tous les jours, sauf le samedi et le dimanche où les malades ne sont reçus que sur rendez-vous.

74. Un dentiste accompagné d'une infirmière spécialisée du Département de la santé publique de l'Australie occidentale se rend dans les îles deux fois par an pour une période d'environ deux semaines. Grâce à ces visites régulières, l'hygiène dentaire de tous les résidents du territoire est excellente.

75. D'une manière générale, la santé des populations des îles Home et West est bonne. La principale maladie qui guette les insulaires est l'ankylostomiase et ses conséquences, à savoir anémie et faiblesse générale. Une médication fréquente a permis d'endiguer la maladie mais demeure nécessaire pour en éviter la récurrence.

### Logement

76. Les habitations de l'île Home sont construites en béton préfabriqué. Elles comprennent deux pièces, une cuisine séparée et sont indépendantes les unes des autres. L'espace entre les maisons est suffisant pour permettre la culture des légumes destinés à la consommation domestique et l'élevage de volailles. Ces logements sont situés dans une zone connue sous le nom de Kampong (voir annexe III au présent rapport) qui comprend une partie des terres acquises par le Gouvernement australien en août 1978 et transmises par la suite au Conseil des îles des Cocos (Keeling).

77. Sur l'île West, des maisons sont mises à la disposition du personnel marié, par le gouvernement. Les célibataires bénéficient des facilités offertes par le Commonwealth Accomodation and Catering Service, Ltd. (transports, service de cafétéria et salles de réunions) situé à proximité de leur lieu de résidence.

### Travaux publics

78. En décembre 1979, le gouvernement a terminé l'installation du réseau électrique de l'île Home. En juin 1980, a commencé l'exécution d'un projet comprenant l'extension du réseau d'adduction d'eau, la mise en place d'un système d'évacuation des eaux usées sur l'île Home et l'installation de douches et de cabinets dans chacune des 80 maisons de la zone du Kampong. Ce projet doit être achevé en décembre 1981. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le décret concernant l'administration locale, le Conseil assurera à la population la prestation des services pour laquelle des règlements sont en préparation.

### E. Situation de l'enseignement

79. Le système d'enseignement appliqué sur l'île Home, qui est désormais le même que celui de l'île West, tient dûment compte des besoins particuliers des élèves de l'île. Depuis décembre 1978, deux enseignants du Ministère de l'éducation de l'Australie occidentale ont été détachés à l'école de l'île Home. Ils s'y rendent tous les jours à partir de l'île West où ils résident. Ils sont rémunérés par le gouvernement.

80. L'école dispense un enseignement primaire en anglais et accueille également des élèves ayant passé l'âge de l'enseignement primaire. Au 30 juin 1979, 40 enfants étaient inscrits dans les huit classes de l'école. Le programme d'études comprend des notions de base sur le monde en général et les organismes internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Des projections de films et des planches complètent cet enseignement.

81. La scolarité n'est pas encore obligatoire mais tout enfant inscrit à l'école doit suivre les cours régulièrement. Actuellement, tous les enfants d'âge scolaire sont inscrits. Lors de la visite de la Mission, le Gouvernement australien préparait un décret relatif à l'enseignement stipulant, entre autres, l'enseignement obligatoire, décret que le Conseil des îles des Cocos (Keeling) a examiné et a décidé d'adopter.

82. En février 1979, sept élèves malais des îles des Cocos qui avaient assisté le personnel enseignant de l'école de l'île Home en qualité d'adjoints d'enseignement ont commencé, conjointement avec un employé de bureau, à suivre, à Perth, un cours de formation spéciale d'une durée de six mois destiné à parfaire leur formation professionnelle générale (voir également par. 85 et 87).

83. L'école primaire de l'île West suit le programme d'études du Ministère de l'éducation de l'Australie occidentale. Les instituteurs et les inspecteurs de l'enseignement sont également envoyés par le Ministère. Au 30 juin 1979, l'enseignement était assuré par trois instituteurs, un à temps complet et deux à temps partiel et le nombre des élèves inscrits était de 34.

84. Au début de l'année scolaire de 1980, le gouvernement a établi une école secondaire dans l'île West. Un professeur détaché par le Ministère de l'éducation de l'Australie occidentale y a pris ses fonctions en février 1980. Dix élèves malais des îles des Cocos se rendent tous les jours sur l'île West pour suivre un programme d'études fondé sur celui du Ministère de l'éducation de l'Australie occidentale. L'enseignement de la culture malaise et un stage de formation professionnelle font partie du programme d'études. Des membres de la population de l'île Home donnent, lorsque cela est possible, des cours parascolaires, notamment de sculpture sur bois, de cuisine et de couture.

85. Le professeur d'enseignement secondaire, qui supervise également les travaux de deux élèves de l'île West, est aidé dans ses fonctions par un assistant malais des îles des Cocos qui a regagné le territoire en août 1979 après une formation de six mois à Perth (voir par. 82).

86. Deux autres élèves qui ont suivi le cours de formation sont actuellement instituteurs adjoints à l'école de l'île Home et quatre autres sont employés par le Bureau de philatélie du Service postal des îles des Cocos (Keeling). L'administration rembourse à la Société coopérative, au tarif en vigueur en Australie, le coût de leurs services. Le dernier des huit élèves qui ont suivi le cours est employé au Bureau de la Société sur l'île Home.

87. Depuis décembre 1979, deux instituteurs adjoints malais des îles des Cocos, placés sous l'autorité du Conseiller de l'Administration, lui-même enseignant qualifié, donnent des cours d'alphabétisation et de conversation anglaise à des adultes. Le Conseiller, aidé du professeur d'enseignement secondaire, donne également des cours d'enseignement général aux adultes.

88. Une association conjointe de parents d'élèves de l'école de l'île West et de citoyens des îles West et Home a tenu sa première réunion le 20 mars 1980.

## II. ENTRETIENS DE LA MISSION A CANBERRA LE 7 JUILLET 1980

### A. Réunion au Ministère de l'intérieur

89. La Mission est arrivée à Canberra le 6 juillet et a rencontré le lendemain de hauts fonctionnaires du Gouvernement australien. M. McCasker, secrétaire par intérim du Ministère, a fait savoir à la Mission que les activités dans les îles des Cocos (Keeling) s'étaient poursuivies conformément aux recommandations formulées en 1974 par la Mission de l'Organisation des Nations Unies. Les progrès avaient été rapides, et tant la population que le gouvernement avaient dû se dépenser sans compter, mais les résultats avaient justifié l'effort. On pouvait constater le début d'une nouvelle ère de progrès politique, économique et social. La Puissance administrante attendait avec intérêt les recommandations de la Mission actuelle, et le Gouvernement australien ne négligerait rien pour apporter les nouvelles améliorations que la Mission pourrait juger souhaitables.

90. La précédente Mission a dit M. McCasker, avait émis l'opinion que M. Clunies Ross détenait un pouvoir beaucoup trop grand et qu'il conviendrait donc d'éclaircir et de faire cesser son influence injustifiée dans la conduite générale des affaires. Le Gouvernement australien avait pris très au sérieux cette recommandation. En conséquence, il avait fait l'acquisition de l'exploitation Clunies Ross, à l'exception de la résidence du propriétaire et de celle de son intendant. L'élément de production, à savoir la plantation et son équipement, avaient été loués (pour un prix symbolique d'un dollar australien) à la Société coopérative des îles des Cocos. La propriété des maisons du Kampong avait été transférée à la population à titre gracieux, et la gestion confiée au Conseil des îles des Cocos (Keeling). La Mission pourrait, durant son séjour, constater des frictions entre M. Clunies Ross et les habitants, qui se sentaient maintenant capables de se diriger eux-mêmes sans craindre les réactions de l'ancien propriétaire.

91. M. McCasker a dit que la population malaise des îles des Cocos avait réellement pris conscience de son identité politique. Elle était prête à s'exprimer sans craindre personne, pas même M. Clunies Ross. La politique gouvernementale avait été de renforcer la conscience politique de la population, d'améliorer sa situation économique et de mieux veiller à ses besoins en matière de santé et d'éducation.

92. M. McCasker a ajouté que les Malais des îles des Cocos avaient tous maintenant la citoyenneté australienne, à l'exception d'une famille malaise récemment arrivée dans les îles. Ce statut avait été librement choisi par la population, et avait donné lieu à des réjouissances.

### Politique australienne touchant l'autodétermination

93. Répondant à plusieurs questions des membres de la Mission, les représentants de la Puissance administrante ont indiqué que la politique du Gouvernement australien était d'amener la population à une maturité politique et sociale suffisante pour qu'elle puisse exercer son droit à l'autodétermination. A cet égard, la viabilité économique présentait une grande importance, et le Gouvernement australien poursuivrait ses efforts pour développer et élargir la base économique du territoire. Il était essentiel de faire participer la population à ce processus. Pour définir la nature de l'autodétermination, la Puissance administrante respecterait les vœux de la population locale. A cet égard, le Gouvernement australien comptait poursuivre son travail en relation étroite avec le Comité spécial, qui désignerait sans doute déléguer des observateurs à toute opération d'autodétermination que pourrait envisager le Gouvernement australien dans le cadre des dispositions de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. /...

94. Les représentants australiens ont dit qu'il était difficile de prévoir un calendrier pour le déroulement d'un processus d'autodétermination, mais que le Gouvernement australien s'efforcera de faciliter cette opération. Il n'obligerait toutefois pas les Malais des îles des Cocos à exercer leur droit et ne chercherait pas à leur imposer quelque date limite que ce soit. Le niveau de conscience politique se développait de manière encourageante, et l'on enregistrait des progrès constants dans le domaine économique.

95. En ce qui concerne l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, les représentants australiens ont indiqué par ailleurs que, de l'avis de la Puissance administrante, cette résolution était également applicable aux petits territoires, car elle offrait plusieurs options : indépendance, libre association et intégration.

#### Rôle de M. Clunies Ross

96. Selon les représentants australiens, le statut juridique de M. Clunies Ross est celui d'un propriétaire ne disposant d'aucune autorité juridique. Il n'a pour droits que ceux d'un particulier. Il ne détient par exemple aucun pouvoir de contrôle, ni juridique ni autre, sur la Société coopérative des îles des Cocos ni sur le Conseil des îles des Cocos (Keeling). Depuis la visite de la dernière Mission de l'Organisation des Nations Unies, un administrateur avait été nommé pour remplacer le représentant officiel, et la Mission actuelle pourrait constater qu'il exerçait pleinement l'autorité gouvernementale, sans tolérer aucune ingérence de M. Clunies Ross dans les affaires du territoire.

97. Toutefois, la Puissance administrante avait conscience que des usages anciens ne disparaissent pas en un jour, et que, traditions et usages aidant, M. Clunies Ross pourrait, d'une manière ou d'une autre, tenter d'entraver toute évolution vraiment démocratique et le développement économique du territoire. Le Gouvernement australien était heureux que la population se soit montrée si ferme et résolue. C'était maintenant à M. Clunies Ross de comprendre que son influence était chose du passé.

98. Le Conseil des îles des Cocos (Keeling), entièrement élu, avait prouvé qu'il n'était pas disposé à se laisser faire par M. Clunies Ross, lui refusant voix au chapitre, et lui demandant même de quitter le territoire.

#### Statut politique futur

99. Les représentants australiens ont indiqué que le gouvernement faisait le nécessaire pour que la population des îles des Cocos (Keeling) soit à même de décider de son propre avenir politique. Toutefois, il ne s'agissait pas pour cela uniquement de conscience politique, il y fallait aussi un certain niveau d'éducation, un espoir ferme de viabilité économique, et le développement de la culture des habitants et de leur identité culturelle. Le Gouvernement australien avait pris des mesures répondant à toutes ces préoccupations.

### Législation applicable au territoire

100. La Puissance administrante partageait l'opinion de la Mission, selon laquelle la législation applicable au territoire était compliquée et prêtait à confusion. Les représentants ont toutefois assuré les membres de la Mission que M. Clunies Ross n'avait aucun pouvoir judiciaire et ne pouvait recourir à aucune sanction. Le Gouvernement australien procédait à certaines réformes du système judiciaire. A cet égard, quelque 200 décrets de Singapour avaient été abrogés en 1979. La législation encore en vigueur dans le territoire avait été considérablement mise à jour.

### Questions militaires

101. Les îles des Cocos (Keeling) ne sont pas une base militaire, et il n'est pas envisagé d'en faire une. L'aérodrome est administré par les autorités civiles. Il n'y a pas d'installations militaires, non plus que de personnel militaire en poste dans les îles, encore que des appareils militaires australiens fassent usage de l'aérodrome.

### Situation économique

102. Selon les représentants australiens, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine économique depuis la visite de la Mission en 1974. La Puissance administrante pouvait faire état d'une excellente évolution de la société coopérative des îles des Cocos, non seulement en ce qui concerne la plantation de cocotiers, mais aussi pour les services de débardage qu'elle fournissait au gouvernement. Le problème qui se posait dans le territoire n'était pas le manque de travail, mais le manque de main-d'oeuvre. La population était prospère, ses recettes ayant triplé au cours de la seule année passée. Les habitants pouvaient maintenant s'acheter des réfrigérateurs. Le territoire avait acquis un service postal autonome, et la vente des timbres produisait des recettes importantes; les bénéfices en seraient versés à un fonds de développement qui profiterait à la population.

103. Pour ce qui était de la diversification de l'économie, la Puissance administrante a fait savoir que s'il n'était certes pas souhaitable d'être tributaire d'un type unique de culture, il n'y avait que peu de cultures que les conditions pédologiques permettent d'introduire à l'heure actuelle.

104. La Puissance administrante croyait savoir que la population locale désirait introduire l'élevage des chèvres pour lutter contre le développement des broussailles sous les cocotiers, et pour fournir de l'engrais ainsi que des ressources vivrières. La seule préoccupation de la Puissance administrante était la crainte que les chèvres ne soient porteuses de maladies. Elle comptait introduire des chèvres australiennes dans le territoire, mais seulement après avoir fait abattre quelque 22 chèvres appartenant à M. Clunies Ross, afin de supprimer une source de maladies qui pourraient être transmises au nouveau troupeau. Grâce au personnel vétérinaire qualifié de la station de quarantaine, la Puissance administrante serait en mesure d'aider la population à élever autant de chèvres qu'elle le voudrait.

105. La possibilité d'une industrie de la pêche avait été envisagée, mais ne paraissait pas réalisable à l'heure actuelle. On n'avait pas encore étudié suffisamment les ressources du territoire. Une industrie de la pêche exigerait d'importants investissements.

106. Les représentants du Gouvernement australien ont fait savoir à la Mission que la station de quarantaine (voir par. 54 à 56) était en cours de construction, et permettrait d'importer du bétail de différents pays. L'Australie n'avait pu importer de bétail depuis 25 ans, et n'avait compté pour son élevage bovin et ovin que sur les animaux locaux. La station de quarantaine devait être achevée en avril 1981, et être opérationnelle en juillet. Elle serait alors l'une des stations de quarantaine les plus perfectionnées du monde, et offrirait neuf emplois à des Malais non originaires des Cocos (deux vétérinaires, trois inspecteurs, un fonctionnaire d'administration et du personnel d'appui). On recruterait au départ 4 ou 5 Malais des îles des Cocos qui seraient chargés par exemple des plantations et des récoltes, de la sécurité et de l'entretien. La Puissance administrante exercerait une grande vigilance dans l'introduction de cultures fourragères à la station, de manière à éviter toute importation de plantes nuisibles dans le territoire. Les effluents de la station seraient utilisés. La station servirait essentiellement pour la quarantaine d'animaux d'élevage. On mettrait également en place des programmes de formation permettant de familiariser les Malais des îles des Cocos avec le gros bétail. Sept ou huit Malais des îles des Cocos participeraient à ces programmes, et, s'ils s'adaptaient bien à ce type de travail, la station offrirait d'autres emplois.

107. Il ne serait pas possible dans un avenir proche de former des Malais des îles des Cocos à des tâches hautement spécialisées. L'exploitation de la station exigerait des vétérinaires ayant une grande expérience de la quarantaine et des spécialistes du bétail très expérimentés. Par contre, on pourrait confier immédiatement à des Malais des îles des tâches moins spécialisées, telles que les soins généraux aux animaux et l'entretien du matériel.

#### Emploi

108. Les représentants de la Puissance administrante ont déclaré que le territoire ignorait le chômage. Il y a plusieurs années, M. Clunies Ross avait cherché à se renseigner sur les possibilités de l'industrie de la pêche. Le Ministère des industries primaires avait fait remarquer que les eaux entourant le territoire étaient très profondes, encore que les parages n'aient pas été étudiés. Il faudrait pour vérifier les ressources sur lesquelles s'édifierait une telle industrie de longues enquêtes. Les installations portuaires et les gros navires hauturiers nécessaires demanderaient d'importants investissements et une main-d'oeuvre hautement spécialisée. En outre, on était déjà à court de main-d'oeuvre pour les entreprises existantes. C'est pourquoi le gouvernement s'efforçait d'encourager le retour de Malais des îles des Cocos, dont une vingtaine étaient, de fait, rentrés au cours des six derniers mois. On comptait qu'à l'avenir la Société coopérative des îles des Cocos financerait les frais de retour.

#### Logement

109. Les terres et les maisons de l'île Home avaient été cédées aux habitants des îles des Cocos (Keeling) par l'intermédiaire du Conseil des îles des Cocos (Keeling), qui en était le dépositaire au nom de la population. La plantation avait été donnée à bail à la Société coopérative des îles des Cocos, pour une durée initiale de dix ans renouvelable deux fois, soit trente ans au total. Le montant du loyer était purement symbolique.



Enseignement

110. La Mission a appris que le niveau de l'enseignement avait été fortement relevé, notamment celui de l'enseignement secondaire. En conséquence, un certain nombre de jeunes Malais des îles étaient allés en Australie suivre des cours supérieurs. La Puissance administrante s'apprêtait à adopter un décret rendant la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans (comme en Australie occidentale). Le Conseil des îles Cocos (Keeling) avait examiné et accepté l'objet de ce décret. Des dispositions étaient également en cours pour développer l'enseignement des adultes; quinze adultes environ participaient à ce programme.

B. Entretiens avec le Secrétaire du Ministère des affaires étrangères et d'autres fonctionnaires

111. Le Président de la Mission a fait savoir à M. Peter Henderson, secrétaire du Ministère, que la Mission avait eu dans la matinée des entretiens fructueux avec le Secrétaire par intérim du Ministère de l'intérieur et de hauts fonctionnaires du Gouvernement australien, et avait appris le désir de la Puissance administrante de poursuivre la décolonisation du territoire. L'Organisation des Nations Unies comptait à cet égard sur la coopération du Gouvernement australien et des autorités. Le Président a souligné l'importance que l'Organisation des Nations Unies attachait à cette coopération.

112. Il a indiqué également que les trois membres de la Mission, qui viennent tous des pays non alignés, s'intéressaient vivement à la question de la décolonisation. L'année 1980 marquait le vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 1514 (XV), qui contenait la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et le Président pensait que la coopération pour les questions de décolonisation devait être entière entre l'Organisation des Nations Unies et les puissances administrantes. Les membres de la Mission ont mis l'accent sur la position des pays non alignés à ce sujet.

113. M. Henderson a assuré les membres de la Mission que l'Organisation des Nations Unies continuerait à bénéficier de toute la coopération possible du Gouvernement australien, et notamment du Ministère de l'intérieur, dont relevait directement le territoire.

114. Répondant à une question des membres de la Mission sur les éventuelles mesures employées pour connaître les vœux de la population concernant son statut futur, M. Henderson a déclaré que l'on n'en était pas encore arrivé à ce stade. M. Byrnes, chef de la section des Cocos du Ministère de l'intérieur, a indiqué que son ministère n'avait pas encore pris de dispositions à cet égard. Il a toutefois assuré la Mission que le moment venu, le Comité spécial serait pleinement informé et consulté à ce sujet. M. Morris, du Ministère des affaires étrangères, a souligné que six ans à peine s'étaient écoulés depuis la dernière visite d'une mission de l'Organisation des Nations Unies dans le territoire, et que depuis cette époque, M. Clunies Ross avait été écarté de sa position de domination.

115. M. Henderson a déclaré que le moment arriverait où une procédure d'autodétermination serait opportune. La situation avait grandement évolué, la Mission pourrait s'en rendre compte, depuis que le Gouvernement australien avait racheté les terres de M. Clunies Ross. M. Henderson a souligné que la Puissance administrante s'intéressait vivement aux activités et aux buts de la Mission. Le Gouvernement australien attachait une importance considérable au programme de la Mission, notamment à la visite projetée à la population malaise de Katanning.

### C. Dîner avec le Ministre de l'intérieur

116. M. Ellicott, ministre de l'intérieur a déclaré que les îles des Cocos (Keeling) avait été confiées, à la fin de 1977, au Ministère de l'intérieur nouvellement créé. Le Ministre se trouvait maintenant responsable de mesures qui auraient dû être prises il y a longtemps. Il s'était rendu dans le territoire huit ou neuf fois au cours des trente derniers mois. Il espérait que la Mission apprécierait les nombreux changements survenus depuis 1974. Il était secondé par un administrateur efficace, M. Buffett, qui venait de l'île de Norfolk, et dont la famille était originaire de Pitcairn, ce qui lui donnait une bonne compréhension de la vie insulaire. M. et Mme Buffett veilleraient au bien-être des membres de la Mission.

117. La Mission serait invitée à rencontrer sur l'île Home les membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling), et pourrait constater que les habitants commençaient à s'exprimer de manière complètement différente. La conduite de leurs propres affaires, et notamment de la Société coopérative des îles des Cocos, apparaissait maintenant aux habitants dans toute sa réalité. Pour ce qui est d'accroître la production, cependant, il faudrait disposer de plus de main-d'oeuvre et de meilleurs moyens de transport maritimes. M. Ellicott pensait que la Mission serait satisfaite de ce qu'elle verrait. Pour lui, il lui semblait avoir des contacts personnels étroits avec la population du territoire.

118. Lorsqu'elle avait cherché un gestionnaire, la Société avait choisi M. Chai (voir par. 43), de Kuala Lumpur, car il comprenait le mode de vie insulaire et ne chercherait pas à imposer ses vues à la population.

119. Le Ministère a indiqué que les institutions officielles du territoire avaient pour base le Conseil des îles des Cocos (Keeling). Le but de la Société n'était pas de verser des salaires élevés, mais d'aider à élever le niveau de vie de la population. La Société centralisait la main-d'oeuvre offerte par les Malais des Cocos, et fournissait cette main-d'oeuvre par contrats. Ces derniers étaient importants, car ils permettaient d'obtenir des fonds qui, mis en commun, servent à la Société à verser des salaires moyens, qui ont triplé depuis le début (où ils s'établissaient à 15 dollars australiens par semaine), atteignant, dans certains cas, jusqu'à 50 dollars australiens par semaine. Ces salaires permettent aux Malais des îles des Cocos d'acheter des produits de base. La Société percevait pour les services de ses membres (y compris de ceux qu'employaient les services postaux) remboursement dont le taux était fondé sur les salaires australiens payés pour des services équivalents.

120. Le Ministre serait intéressé de connaître la réaction des membres de la Mission à l'amélioration apportée aux écoles. Les élèves entraient plus jeunes dans le secondaire et des diplômés des écoles secondaires étaient maintenant étudiants dans des établissements d'enseignement supérieur, notamment en Australie occidentale. Le nouveau système d'enseignement n'avait que deux ou trois ans d'âge. Bien qu'on ait envisagé un enseignement en malais, le Ministre pensait qu'il convenait d'utiliser à l'heure actuelle le système australien, en n'intégrant le malais que plus tard. A l'école de l'île Home, il y avait deux enseignants d'Australie et deux assistants malais des îles. Il y avait également une infirmière qui parlait le malais. Selon le Ministre, il y aurait une période d'adaptation au nouveau système, mais la population comprenait son mode de vie. Le Gouvernement encourageait l'éducation politique dans le territoire et la population y acquérait une conscience politique croissante.

### III. ENTRETIENS DE LA MISSION DANS LE TERRITOIRE DU 8 AU 10 JUILLET 1980

#### A. Entretiens avec des membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling), le 9 juillet 1980

121. Les membres de la Mission sont arrivés à l'île West dans les îles des Cocos (Keeling), le 8 juillet dans l'après-midi, et ont été accueillis par des représentants de la Puissance administrante. Ils se sont ensuite rendus à l'hôtel du gouvernement où ils ont rencontré brièvement l'Administrateur qui leur a présenté des membres de la population malaise des îles des Cocos.

122. Le 9 juillet, la Mission s'est rendue dans l'île Home et a rencontré sept des huit membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling) et l'Administrateur. Le Président de la Mission, après une introduction expliquant l'objet de la visite de la Mission, a remis au Président du Conseil une médaille de l'Organisation des Nations Unies commémorant le trente-cinquième anniversaire de cette organisation. Les membres de la Mission ont ensuite posé des questions au Conseil sur les perspectives économiques du territoire, sur la possibilité de diversifier l'économie et sur le rôle exact de M. Clunies Ross dans l'économie des îles.

123. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils étaient très satisfaits de la situation économique actuelle et qu'ils se sentaient plus libres maintenant que sous la férule de M. Clunies Ross. Ils estimaient toutefois qu'il subsistait une certaine ingérence de M. Clunies Ross dans leurs affaires. Ce dernier continuait d'appuyer certains membres de la communauté et bénéficiait également de leur soutien. Les membres du Conseil estimaient que la situation économique s'était améliorée et qu'ils jouissaient d'une aisance matérielle beaucoup plus grande qu'auparavant. Ils ont signalé que l'utilisation de la monnaie australienne constituait un progrès important car la liberté de mouvement et de décision des insulaires s'en trouvait accrue.

124. Les membres du Conseil ont déclaré que les conditions de travail s'étaient considérablement améliorées depuis 1978. A cette époque, les insulaires devaient souvent se rendre au travail dans leurs petites embarcations, que le temps soit beau ou mauvais. A présent, ils utilisaient d'assez grandes vedettes et pouvaient décider de rester chez eux si le temps était trop mauvais. Les membres du Conseil ont comparé leur situation actuelle à l'égard de M. Clunies Ross à celle d'un navire avec à son bord deux capitaines : l'un d'entre eux doit céder la place.

125. A propos des relations entre la population malaise des Cocos et le Gouvernement australien, le Président du Conseil a déclaré que l'Administrateur fournissait une aide importante et donnait de nombreux conseils aux Malais. Il a demandé à l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement australien, de résoudre les problèmes qui subsistaient, à savoir l'ingérence de M. Clunies Ross dans les affaires des insulaires, et de les aider ainsi à réaliser des progrès rapides dans un esprit de coopération communautaire.

126. En réponse à une question de membres de la Mission, les membres du Conseil ont dit qu'ils n'avaient pas connaissance des résolutions du Comité spécial concernant leur territoire. L'Administrateur a ajouté qu'il lui était difficile

de diffuser ces documents parmi les insulaires, étant donné le niveau d'instruction de la population de l'île Home. Avant l'arrivée de la Mission de 1974, le texte de la Déclaration énoncée, dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, avait été traduit en dialecte malais des Cocos et distribué à la population. Il a fait observer, toutefois, que la traduction de notions politiques en dialecte malais des Cocos n'était pas aisée. Un programme d'éducation des adultes était en cours d'exécution et l'Administrateur espérait qu'il faciliterait la diffusion d'informations plus précises. Il semblait également que la campagne d'explication du décret régissant les travaux du Conseil (voir par. 34 et 35) n'avait pas laissé à l'Administration beaucoup de temps pour mettre en place d'autres éléments du programme d'éducation politique. Bien que l'attention de la population ait été appelée sur le concept de nation et sur l'Organisation des Nations Unies, ce processus d'information n'avait pas été facile car la population malaise des îles des Cocos a une conception du monde assez simpliste, ce monde étant composée de leur territoire et du monde extérieur dans sa totalité. Un film sur l'Organisation des Nations Unies leur a été présenté et il existait une traduction de la Déclaration universelle des droits de l'homme en dialecte malais des Cocos.

127. Les membres du Conseil ont formulé le vœu qu'un musée soit construit dans le territoire pour protéger leur héritage culturel et conserver leur mode de vie ancestral à l'intention des générations futures. Ils souhaitaient également que l'Administration les aide à construire sur l'île West un refuge où les Malais des îles pourraient passer la nuit lorsqu'ils y feraient escale en se rendant en Australie ou ailleurs. Les travailleurs pourraient également y loger s'ils ne pouvaient pas regagner leur île à cause du mauvais temps ou pour toute autre raison. Les membres du Conseil estimaient que les insulaires pourraient améliorer leur connaissance du monde extérieur s'ils disposaient de films sur la Malaisie ou Singapour.

128. Ils se sont déclarés satisfaits du système scolaire mais ont formulé des réserves quant à l'emplacement de l'école de l'île Home qui se trouvait sur un terrain appartenant à M. Clunies Ross. Ils souhaitaient qu'une nouvelle école soit construite sur leurs propres terres. Ils désiraient également que leurs enfants apprennent le malais et ont demandé que l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement australien les aident à recruter un instituteur malais et à se procurer des ouvrages en malais.

129. L'Administrateur a informé la Mission qu'un fonds de développement de l'île Home avait été créé et qu'il pourrait servir à financer la construction d'un musée et d'un refuge pour la population malaise des îles des Cocos sur l'île West. Le Gouvernement australien a approuvé la création de services postaux autonomes qui aideraient à financer le fonds de développement, favorisant ainsi l'auto-suffisance des insulaires. Avant que le Gouvernement australien puisse autoriser les dépenses nécessaires pour la construction du musée et du refuge, il faudrait compter un certain délai de deux mois peut-être jusqu'à l'adoption du budget et du décret régissant le fonds de développement. Les bénéfices provenant de la vente de timbres depuis septembre 1979, date de la création des services postaux autonomes, pourraient s'élever à plus de 100 000 dollars australiens. Le Conseil serait consulté sur l'utilisation de ces ressources.

130. L'Administrateur a déclaré que le Conseil avait un budget général en plus des montants affectés à des dépenses spéciales. Il avait notamment la responsabilité de la Caisse des pensions, du réseau routier et du réseau électrique. Le Conseil gérait son propre compte en banque mais recevait une aide pour la tenue de sa comptabilité. Le fonds de développement serait géré par un Conseil d'administration dont feraient partie trois représentants au moins du Conseil des îles des Cocos, l'autre partie étant un représentant du Ministre australien de l'intérieur. L'Administrateur a déclaré qu'il était sérieusement envisagé de construire une nouvelle école sur l'île Home.

131. Un représentant de la Puissance administrante a dit qu'une description détaillée du fonds de développement serait communiquée à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale avant novembre 1980. Il a également informé la Mission que les services postaux employaient quatre membres de la Société coopérative des îles des Cocos et versaient actuellement un total de 4 000 dollars australiens par mois à la Société en échange de leurs services.

#### B. Réunion publique du 9 juillet 1980

132. La Mission a visité l'hôpital et l'école où elle a distribué de la documentation concernant l'Organisation des Nations Unies. L'après-midi, elle a tenu une réunion publique, lors de laquelle plusieurs personnes lui ont présenté leurs vues. Le premier orateur s'est plaint du niveau des salaires versés par la Société coopérative des îles des Cocos. Il estimait que ceux-ci étaient trop bas et qu'ils n'avaient pas été indexés sur la hausse des prix de produits de première nécessité tels que le riz. Il a déclaré que les contremaîtres n'avaient pas abordé cette question ni avec le gérant ni avec les dirigeants de la Société.

133. Un ancien président du Conseil consultatif (Imarat) s'est déclaré insatisfait de l'emplacement actuel de l'école et il a dit qu'il souhaitait que l'Administration favorise l'introduction de cours d'écriture arabe dans le programme scolaire. Comme il était également l'Imam de la mosquée, il s'était offert pour enseigner le coran dans la langue originale aux membres de sa communauté.

134. Un autre ancien dirigeant de la communauté, qui était à présent l'un des contremaîtres en chef de la plantation, rappelant la Mission de 1974, a déclaré qu'à l'époque, il était en désaccord avec les points de vue de la Mission et de son hôte, le Gouvernement australien. Depuis 1978, toutefois, la situation avait changé et il se rendait compte maintenant qu'il avait eu tort. Il a manifesté son plein appui à la Mission et aux activités de l'Organisation des Nations Unies en général. Il a déclaré qu'il avait cessé d'appuyer M. Clunies Ross et essayait plutôt d'obtenir l'aide du Gouvernement australien et de l'Organisation des Nations Unies. Il a décrit les progrès accomplis par la communauté depuis 1978 dans les domaines de l'enseignement et de la santé. La situation du logement n'avait pas beaucoup évolué bien que les insulaires jouissent d'un plus grand confort matériel. L'approvisionnement en électricité qui était gratuit suffisait à alimenter leurs divers appareils électriques. Un réseau efficace d'évacuation des eaux usées et d'adduction d'eau était actuellement mis en place. Il estimait que les salaires étaient suffisants et dépendaient du travail des membres

de la Société. La seule difficulté tenait à l'isolement du territoire qui entravait l'accès de ses produits aux marchés intéressants et l'importation des produits nécessaires à la population du territoire. Les ressources financières des insulaires ne leur permettaient pas encore d'affréter des navires et encore moins des avions. Pour toutes ces raisons, ils devaient attendre que des navires soient disponibles pour exporter ou importer des marchandises. Cet état de chose les plaçait à la merci des agents des armateurs, parmi lesquels figurait M. Clunies Ross.

135. L'orateur a relaté un incident dans lequel des marchandises destinées au territoire avaient été chargées à bord d'un navire appartenant à M. Clunies Ross qui se rendait de Singapour à Fremantle, mais avaient ensuite été réexpédiées à Singapour sans raison apparente, au lieu d'être acheminées vers les îles des Cocos (Keeling). Pour résoudre ce problème, les insulaires avaient demandé au gérant de la Société coopérative d'importer des marchandises d'Australie qui étaient plus onéreuses. L'orateur a demandé à l'Organisation des Nations Unies de les aider à trouver une solution à ce grave problème. Il a également parlé d'autres difficultés qui touchaient les exportations de coprah. Apparemment, l'agent de la Société coopérative à Singapour demandait des prix prohibitifs, ce qui empêchait la Société de réaliser des bénéfices. Le gérant de la Société coopérative cherchait actuellement un autre agent.

136. L'orateur a critiqué l'immixtion de M. Clunies Ross dans les affaires de la communauté et a déclaré que cette ingérence devait cesser. Bien qu'il ait été membre de l'Imarat avant 1978, il admettait à présent qu'aucun progrès n'avait été réalisé à l'époque et que M. Clunies Ross n'avait pas tenu ses promesses. Il se pouvait que ses ancêtres n'aient pas été indemnisés pour leur travail de la mise en valeur des terres; quoique suivant certaines informations, le Gouvernement australien ait versé un montant de 6,5 millions de dollars australiens à M. Clunies Ross. L'orateur a déclaré que les membres de sa communauté abandonneraient toute revendication si M. Clunies Ross quittait les îles, mais il estimait que le Gouvernement australien récupérerait vraisemblablement une partie des sommes versées par le truchement des impôts.

137. Un autre habitant du village a déclaré que les salaires étaient passés de 9 roupiahs (environ 4,50 dollars australiens) à 17 dollars australiens par semaine sans compter la rémunération des heures supplémentaires. En outre, la Société coopérative versait une prime chaque année. Cependant, un autre habitant du village a contesté cette opinion en disant que les emplois étaient rares, ce qui contraignait certains insulaires à émigrer. Ensuite, ils ne pouvaient pas revenir au pays parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour payer le voyage. La situation s'améliorerait si les émigrés rentraient; un travail beaucoup plus important pourrait alors être accompli. L'orateur a demandé à l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance pour financer le voyage de retour des émigrés.

C. Rencontre avec le Comité directeur de la Société coopérative de l'île des Cocos le 10 juillet 1980

138. Le 10 juillet au matin, la Mission a rencontré les membres du Comité directeur. L'Administrateur était présent. Le Président de la Mission a salué les membres du Comité et leur a donné ensuite la parole. L'un d'entre eux a souligné l'importance pour la vie de la communauté que revêtait la Société coopérative, importance aussi grande que celle du Conseil des îles des Cocos (Keeling). Il a poursuivi en déclarant qu'à l'époque du Conseil consultatif intérimaire (Imarat), la Société coopérative avait bénéficié de l'assistance de M. Clunies Ross au poste de directeur, à la demande du Gouvernement australien. En 1979, le Conseil consultatif intérimaire avait décidé d'instituer un Comité directeur de neuf membres. Il avait par la suite recruté un directeur avec l'assistance du Gouvernement australien. Les membres du Comité directeur avaient été élus en 1979 et étaient toujours en fonction.

139. La Société coopérative avait loué la plantation au Gouvernement australien pour une période de 10 ans renouvelable à deux reprises, pour la somme symbolique d'un dollar australien par an. Chaque membre de la Société coopérative devait contribuer pour un dollar australien à la Caisse de la Société si celle-ci encourait des dettes. D'après un membre du Comité directeur, la Société coopérative aurait la possibilité de demander une prolongation du bail à l'expiration des 30 années contractuelles. Il a déclaré que le terrain sur lequel était construit le village de l'île Home (le Kampong), les maisons et les bâtiments annexes avaient été donnés à la communauté à titre définitif et que le Conseil était chargé de l'entretien des maisons et de la fourniture du travail à la Société coopérative.

140. Le Président du Comité directeur a informé la Mission que certains des profits de la Société coopérative revenaient au Conseil. Les deux organes travaillaient en relation très étroite, entreprenant en commun des opérations telles que la prise en charge du rapatriement de Malais originaires des Cocos résidant à l'étranger.

141. L'Administrateur a expliqué que le Conseil était régi par le décret relatif au gouvernement local, tandis que la Société coopérative était régie par le décret relatif aux coopératives. En vertu de ce dernier décret, la Société n'était assujettie à aucune restriction en matière commerciale. A ce propos, le Président du Comité directeur a déclaré que la Société coopérative envisageait d'accroître ses activités. Il a mentionné un projet de fabrication de charbon de bois à partir d'écales de noix de coco, opération qui avait déjà débuté sur une base expérimentale. Des échantillons de ce nouveau produit avaient été envoyés en Australie pour essai et les résultats étaient encourageants. Le Directeur de la Société coopérative a confirmé la déclaration du Président en ajoutant que les perspectives de production de masse et d'exportation de charbon de bois lui paraissaient favorables.

142. Un des cadres de la plantation a déclaré que 33 000 palmiers avaient été plantés sous le règne de M. Clunies Ross, et que le travail avait été très dur faute de machines pour débroussailler la plantation et épandre les engrais. La

situation n'avait pas changé et il en était résulté qu'au cours des trois dernières années, pratiquement rien n'avait été fait sur la plantation. Le manque de main-d'oeuvre posait aussi un sérieux problème. L'équipement de la plantation consistait en un bulldozer et trois tracteurs très anciens et inefficaces. En 1979, un nouveau tracteur avait été acheté et de nouvelles machines avaient été commandées, notamment une charrue et une herse rotative. Les membres du Comité directeur avaient demandé au Gouvernement australien et à l'Organisation des Nations Unies une assistance pour l'achat de matériel nouveau.

143. Le désir d'entreprendre l'élevage du mouton a été porté à l'attention de la Mission, mais M. Kevin Dunn, vétérinaire du Ministère australien de la santé qui assistait à la rencontre a estimé que l'opération n'était pas faisable. Pour des raisons climatiques, il était en revanche en faveur de l'introduction de chèvres qui pourraient débroussailler la plantation et représenter une source supplémentaire d'engrais, de viande et de lait. Il a déclaré à la Mission que son Ministère était prêt à fournir une aide à cette fin.

144. La rencontre a été suspendue pour permettre à la Mission de visiter l'école de l'île Home et d'avoir un entretien avec M. Clunies Ross (voir plus loin); elle a continué plus tard par un entretien sur les difficultés qu'éprouve la Société coopérative pour expédier sa production. Le Directeur a confirmé que la Société n'avait pas été en mesure d'affréter un navire et qu'en conséquence, le coût du transport était si élevé que l'exportation du coprah n'était pas rentable. Le Comité a demandé à cet égard une aide au Gouvernement australien.

145. Répondant à la question d'un membre de la Mission concernant les salaires payés par la Société coopérative à son personnel, le Directeur a déclaré qu'il mettrait à la disposition de la Mission le barème des salaires (voir tableau 3 ci-dessus).

D. Rencontre avec M. John Clunies Ross, le 10 juillet 1980

146. L'Administrateur et deux fonctionnaires du Gouvernement australien ont assisté à la rencontre avec M. Clunies Ross. Le Président de la Mission a expliqué que la Mission n'avait pas voulu quitter l'île Home sans voir M. Clunies Ross qui, de son côté, a déclaré qu'il était très heureux de recevoir la Mission. En réponse à une question du Président, M. Clunies Ross a déclaré que, pour le moment, il voyait l'avenir du territoire avec une certaine inquiétude étant donné la faible population des îles. Il n'avait pas voulu faire de commentaires à ce sujet en raison de certains problèmes de personnes et il a demandé qu'on lui pose des questions précises plutôt que des questions générales.

147. Le Président a fait remarquer que M. Clunies Ross avait été en rapport étroit avec la communauté et il lui a demandé s'il continuait à lui servir de guide ou s'il aidait la Société coopérative d'une manière ou d'une autre. M. Clunies Ross a répondu qu'il s'était mis à sa disposition mais qu'il avait l'impression qu'on ne voulait pas de lui. A la demande du Gouvernement australien, il entendait rester dans l'ombre.



148. Le Président lui ayant demandé s'il entretenait de bonnes relations avec la communauté, M. Clunies Ross a répondu qu'il avait de bonnes relations avec un grand nombre de membres de la communauté mais non avec le Conseil des îles des Cocos (Keeling).

149. Au sujet de son opinion sur le rôle plus ou moins actif que devrait jouer l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'avenir du territoire, M. Clunies Ross a déclaré que la Mission de 1974 avait entraîné des changements que, personnellement, il n'approuvait pas. Toutefois il admettait que d'une manière générale, toute communauté avait besoin de l'aide du monde extérieur. Interrogé sur ses relations avec le Gouvernement australien, M. Clunies Ross a déclaré qu'il avait encore de bonnes relations avec ce gouvernement, mais qu'il ne voyait pas les choses du même oeil que lui et, aujourd'hui, moins que jamais.

150. Le Président a demandé à M. Clunies Ross ce qu'il suggérerait pour améliorer ses relations avec le Conseil. M. Clunies Ross a déclaré qu'il s'était produit une certaine dégradation de ses relations avec la communauté et le Conseil, mais qu'il ne savait pas d'où elle provenait ni comment on pouvait y remédier. Il n'avait jamais été informé des raisons pour lesquelles certaines personnes avaient adopté certaines attitudes.

151. Il a été demandé à M. Clunies Ross si, d'après lui, une médiation devrait être tentée ou si le gouvernement australien devrait faire un effort pour améliorer les relations qu'il entretenait avec la communauté.

152. Le Président a fait remarquer que M. Clunies Ross disposait de certains moyens techniques que la communauté pourrait désirer utiliser et, en particulier, il lui a demandé s'il serait prêt à effectuer le transport de sa production. M. Clunies Ross a déclaré qu'il avait toujours mis ces moyens à la disposition de la communauté mais que, pour des raisons qu'il ignorait, ceux-ci n'avaient pas été utilisés. La communauté et le Conseil les avaient dédaignés pour des raisons autres que des raisons commerciales et avaient préféré s'en passer, même à leur détriment. Il possédait une compagnie de navigation dont l'intérêt principal était un transport de marchandises à bas prix. Récemment et sans aucune raison, la communauté avait décidé de se passer de ses services. Certains ouvriers qui avaient fait appel à son aide à titre individuel pour obtenir certains produits avaient été punis. Or il n'avait fourni cette assistance qu'à titre de faveur étant donné que la communauté n'entretenait que des relations relativement limitées avec l'extérieur.

153. Il a été demandé à M. Clunies Ross si sa compagnie de navigation transportait toujours du coprah et il a déclaré qu'elle le faisait sur une base strictement commerciale. Chaque expédition faisait l'objet d'une soumission. Il a déclaré que les appels d'offre du Gouvernement australien étaient généralement trop tardifs. Lors de la dernière expédition, une autre compagnie qui avait déjà des marchandises australiennes à son bord s'était vue octroyer le contrat. Les autorités avaient pris la responsabilité de cette expédition qui avait été faite à perte. La société coopérative avait décidé de ne pas tenir compte de l'offre

qu'il avait soumise et avait choisi l'autre compagnie pour son expédition malgré un coût trois ou quatre fois plus élevé. En outre, par suite de problèmes de main d'oeuvre survenus sur le territoire, du fait que le paiement d'heures supplémentaires n'était pas prévu, la cargaison n'avait pas été déchargée et avait été retournée à Singapour où elle se trouvait toujours.

154. Le Président ayant demandé pourquoi il y avait eu une dégradation de ses relations avec la communauté, M. Clunies Ross a répondu que la population semblait lui tenir rigueur du fait qu'il y avait des choses qu'il pouvait faire tandis qu'elle ne le pouvait pas. Ceux qui semblaient lui en vouloir le plus étaient ceux-là mêmes avec lesquels il avait eu dans le passé les meilleures relations. Il a notamment mentionné une personne avec laquelle il avait entretenu des relations particulièrement bonnes et a déclaré qu'il ne voyait pas la moindre raison à son changement d'attitude. Actuellement, ils ne s'échangeaient que le minimum de politesses. M. Clunies Ross a déclaré qu'il aimerait voir les îles devenir commercialement indépendantes, ajoutant que l'on ne pouvait jouir d'une vraie indépendance sans une entière indépendance économique. Il déplorait la situation actuelle, notamment en ce qui concerne les problèmes des transports maritimes. La communauté devenait de plus en plus dépendante du Gouvernement australien et perdait sa dignité. Il n'était pas souhaitable pour un Etat d'être dépendant d'un autre.

155. Le Président a fait remarquer que, sous son règne, M. Clunies Ross n'avait pas contribué à réaliser l'autosuffisance de la population, au moment où il en avait la possibilité. M. Clunies Ross a demandé à la Mission de s'exprimer d'une manière plus précise. Le Président a demandé s'il avait aidé le peuple à améliorer son niveau de vie et M. Clunies Ross a déclaré qu'il avait fait installer, entre autre, l'électricité et l'eau courante. Lorsqu'il était arrivé, jeune, aux îles, 30 ans auparavant, le sol des maisons était en terre battue et les maisons étaient délabrées. La longue période de pauvreté qu'avait connue l'île provenait des prix mondiaux, qui étaient les meilleurs que l'on pouvait obtenir. Lui-même avait évidemment des fonds disponibles venant de sources extérieures. Il avait reconstruit les maisons et y avait installé l'électricité mais à l'époque il ne disposait pas de fonds suffisants pour l'évacuation des eaux usées et l'installation de l'eau courante. C'était le Gouvernement australien et non la communauté qui avait fourni les fonds pour ces nouveaux aménagements. Pour des raisons qui lui étaient propres, le Gouvernement australien n'avait pas effectué ces travaux au moment où il était au pouvoir.

156. Le Président a remercié M. Clunies Ross de lui avoir donné cette occasion de le rencontrer. Il a souligné l'importance du rôle joué par M. Clunies Ross dans la communauté et exprimé l'espoir qu'il serait remédié à la dégradation de leurs relations.

157. M. Clunies Ross a demandé ce que la Mission comptait faire et le Président a déclaré qu'il publierait un rapport qui devrait répondre à ses questions.

158. M. Clunies Ross a suggéré que, sous les auspices de la Mission, soit organisée une rencontre entre lui-même et les personnes concernées ou, si ce moyen ne convenait pas, que l'Administration australienne serve de médiateur. Le Président a expliqué que le temps dont disposait la Mission ne lui permettait pas d'organiser une telle rencontre mais que les membres de la Mission pourraient se consulter à ce sujet et faire des suggestions au Gouvernement australien. M. Clunies Ross a demandé à la Mission de l'informer au cas où cette rencontre pouvait avoir lieu sous ses auspices. Le Président a déclaré qu'il verrait ce qui pouvait être fait après consultations. M. Clunies Ross a déclaré qu'il serait disponible à tout moment.

E. Rencontre avec l'Administrateur et d'autres fonctionnaires  
le 10 juillet 1980

159. Le Président a déclaré que la Mission avait rencontré M. Clunies Ross à l'île Home au début de la journée et avait entendu son point de vue sur le conflit qui l'opposait à la communauté de l'île. Le Président a déclaré que la Mission ne chercherait pas à résoudre un problème aussi complexe en une seule nuit. Il comprenait que le Gouvernement australien ne voulait pas se mêler au conflit, cependant il voulait souligner que la communauté locale avait informé la Mission que M. Clunies Ross s'était ingéré dans ses affaires. La Mission n'avait pas l'intention de prendre parti et voulait simplement faire état de l'existence d'un problème entre M. Clunies Ross et la communauté. Certains membres de la communauté avaient déclaré que M. Clunies Ross devrait quitter l'île. La Mission était d'avis que ce problème de rivalité devait être réglé car une telle situation n'est pas bonne pour une communauté qui était en train de subir une profonde mutation et que s'il n'y avait pas de changement la situation risquait de devenir intolérable. La Mission espérait que rien de grave ne se produirait dans la communauté.

160. La Mission s'est demandé si l'Administration pouvait favoriser un dégel dans les relations entre la communauté et M. Clunies Ross. La communauté et M. Clunies Ross devraient comprendre quels sont leurs intérêts respectifs. Les membres de la Mission ont reconnu que, pour le bien et le progrès de la communauté, M. Clunies Ross ne devrait pas intervenir dans les affaires locales. Il ne fallait pas de rupture au sein du territoire. M. Clunies Ross avait demandé à la Mission de jouer un rôle de médiateur, mais étant donné que celle-ci quittait les îles dès le lendemain, elle n'avait pas le temps d'organiser une rencontre. Le Président a demandé si l'Administrateur pouvait se charger de cette tâche étant donné qu'il devait informer M. Clunies Ross de toutes les mesures à prendre.

161. L'Administrateur a rappelé que lors de la rencontre avec M. Clunies Ross, celui-ci avait énuméré tout ce qu'il avait fait pour la communauté sous son règne, y compris l'électrification, l'amélioration des logements et l'institution d'un cercle. Cependant, M. Clunies Ross avait omis d'indiquer que ces innovations avaient reçu une compensation de la part du Gouvernement australien. M. Clunies Ross pouvait demander à rencontrer des membres de la société coopérative et du Conseil des îles des Cocos, mais il se demandait qui devait prendre l'initiative de cette rencontre. La communauté devait être guidée par ses représentants. L'Administrateur a demandé à la Mission si celle-ci estimait que c'était à lui de réunir les parties au conflit, étant donné que c'était le Ministère de l'intérieur qui avait été en liaison avec M. Clunies Ross pour régler ces affaires, ce qui empêchait l'Administrateur d'agir de son propre chef.

162. Compte tenu de ces faits, le Président a déclaré que la Mission ferait rapport de ce problème à Canberra.

163. Il a été demandé à l'Administrateur ce qui l'empêchait d'agir, puisque M. Clunies Ross avait déjà fait le premier pas, ce qui en soi était déjà encourageant en ce qui concerne les perspectives de conflit. L'Administrateur a répondu que la difficulté provenait du problème lui-même. On ne voyait pas clairement si le problème provenait de la communauté ou de M. Clunies Ross. La population ne suivait plus M. Clunies Ross et refusait son assistance. Il savait qu'abandonner le pouvoir avait été difficile pour M. Clunies Ross et que, ayant perdu son poste de commande, il était difficile pour lui d'agir. L'administrateur a déclaré qu'il était là pour appliquer une politique. Il estimait que la question soulevée était uniquement le problème de M. Clunies Ross.

164. Le Président a demandé si le Gouvernement australien avait tenu compte du point de vue de M. Clunies Ross.

165. M. Byrnes, chef de la Section de l'île des Cocos au Ministère de l'intérieur a déclaré qu'il comprenait ce que la Mission voulait dire, mais il a fait remarquer que le Gouvernement australien faisait confiance aux institutions du territoire et que M. Clunies Ross n'en faisait plus partie. C'était à lui qu'il incombait de vivre en harmonie avec la communauté. L'Administrateur a répété que M. Clunies Ross vivait sur une île avec la population des îles des Cocos (Keeling).

166. A la demande de l'Administrateur, M. Lapsley, conseiller, interprète et traducteur de l'Administration du territoire, a informé la Mission que le conflit s'était envenimé lorsque M. Clunies Ross avait parrainé les études en Australie de deux jeunes femmes dont l'une était le seul membre féminin du Conseil des îles des Cocos (Keeling). La communauté avait considéré ce geste comme une ingérence directe dans ses affaires. M. Clunies Ross aurait pu attendre un moment plus propice. Comme suite à cette affaire, l'Administrateur a déclaré que, trois mois auparavant, à la suite d'une séance à huis clos du Conseil et du Comité directeur de la société coopérative, un rapport avait été envoyé au Ministre de l'intérieur. En ce qui le concernait, il était tenu de suivre la politique établie par la Puissance administrante et il ne pouvait donc pas agir en tant qu'intermédiaire dans cette affaire.

IV. ENTRETIENS AVEC LA COMMUNAUTE MALAISE DES COCOS  
A KATANNING LE 12 JUILLET 1980

167. Le samedi 12 juillet, la Mission et les fonctionnaires qui l'ont accompagnée ont parcouru en autocar les 283 kilomètres qui séparent Perth de Katanning pour rencontrer une centaine de membres de la communauté maltaise des Cocos. Après avoir été accueillie par le porte-parole du groupe et après avoir expliqué aux personnes rassemblées en quoi consiste le mandat de la Mission, le Président leur a, au nom de la Mission, posé trois questions, à savoir les raisons pour lesquelles ils avaient quitté le territoire, leur opinion sur la politique du Gouvernement australien en ce qui concerne les îles des Cocos (Keeling) et leur avis sur l'avenir du territoire.

168. Le premier à prendre la parole, l'Imam Hadji Mukeri, a déclaré qu'en 1957, il y avait eu une pénurie alimentaire. La population s'était réunie pour décider qui pourrait soulever le problème auprès des autorités. Une délégation de trois membres de la communauté avait alors demandé une entrevue au gérant du domaine Clunies-Ross qui avait déclaré qu'il ne pouvait rien faire pour eux du fait que le "Roi des Cocos" (M. Clunies Ross) se trouvait en vacances en Angleterre. La communauté malaise des Cocos avait alors chargé ses trois représentants de se rendre à l'île West pour demander une aide alimentaire au Gouvernement australien. Celui-ci leur avait accordé tout ce dont ils avaient besoin. En apprenant la nouvelle à son retour, M. Clunies Ross s'était montré très mécontent. La population s'était alors de nouveau réunie pour décider d'une solution au problème que pose un directeur qui ne porte pas assistance à la communauté lorsque celle-ci a besoin d'aide. Ayant décidé que ce dernier ne devait pas rester sur l'île, la communauté avait demandé l'aide du Gouvernement australien à ce sujet. En réponse, le Gouvernement australien avait demandé à la population de décider elle-même si elle préférerait se ranger aux côtés du "Roi" ou de l'Australie. A la suite de cette demande, 30 familles avaient demandé la nationalité australienne afin de pouvoir s'établir sur l'île Christmas. Elles avaient passé 20 ans sur cette île, après quoi elles s'étaient réinstallées en Australie.

169. Le deuxième orateur a exprimé la même opinion, en ajoutant toutefois qu'à son avis le problème était plus grave qu'une simple pénurie alimentaire et il a cité, entre autres, une insuffisance de l'enseignement et des services de santé. Il a déclaré qu'ils avaient été bien plus heureux à l'île Christmas et encore plus à Katanning.

170. Une autre personne a déclaré qu'après un séjour de 20 ans sur l'île Christmas, leur employeur, la British Phosphate Commission (BPC) leur avait promis de les réinstaller mais n'avait rien fait.

171. Le Président a demandé pourquoi plus de 200 personnes avaient quitté le territoire entre 1975 et 1978. Une personne a répondu qu'elle se trouvait parmi celles qui avaient quitté le territoire au cours de cette période et que la raison en était le manque de liberté et d'argent. Elle a ajouté qu'étant donné que la moitié de la population avait décidé de suivre M. Clunies Ross et que l'autre moitié avait choisi le Gouvernement australien, elles avaient préféré partir plutôt que de se battre.

172. Un autre participant a demandé pourquoi le Gouvernement australien avait autorisé M. Clunies Ross à rester sur le territoire après lui avoir versé de si fortes sommes. Le représentant de la Puissance administrante, M. Byrnes, a déclaré que la réponse à cette question n'était pas si simple. Ce genre de décision se prend au niveau ministériel, or il ne pouvait parler qu'en tant que fonctionnaire. Le Gouvernement australien avait consulté de façon sérieuse et approfondie, à tous les stades du processus, les membres élus de la communauté ainsi que M. Clunies Ross et en prenant sa décision il avait agi au mieux de l'intérêt de la population. A l'époque, la communauté avait convenu que M. Clunies Ross devait rester.

173. Un orateur a demandé des informations sur les propositions du gouvernement quant à l'avenir du territoire. Le représentant de la Puissance administrante a répondu que le gouvernement avait fait un certain nombre de déclarations sur sa politique en ce qui concerne le territoire. Pour pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause sur son avenir, la population devait d'abord prendre un certain nombre de décisions importantes. Le Gouvernement australien avait fourni une aide à la population en créant le Conseil des îles des Cocos (Keeling) et en apprenant à la population comment diriger ses affaires.

174. La Mission a demandé quelles étaient les intentions de la communauté au sujet d'un éventuel retour aux îles des Cocos (Keeling). Un homme a répondu qu'il avait quitté le territoire en 1948 avec ses 8 enfants pour se rendre à l'île Christmas où il était resté pendant 26 ans. Il s'était installé en Australie depuis 6 ans. Il était satisfait de sa situation dans ce pays et sa famille appréciait le mode de vie australien. Si la situation sur le territoire avait réellement changé, il pourrait envisager avec les membres de sa famille d'y retourner.

175. En ce qui concerne le genre d'activités professionnelles auxquelles se livraient les Malais des Cocos et les possibilités culturelles à Katanning, la Mission a appris que ces Malais travaillaient en majorité à l'abattoir de la Southern Meat Packers (SMP), une grande usine devant laquelle la Mission était passée en arrivant à Katanning, et que les autres travaillaient comme électriciens, ajusteurs, emballeurs, mécaniciens et manoeuvres pour d'autres sociétés. Les premiers émigrés s'étaient laissés influencer par la culture de la Malaisie et de Singapour mais, depuis 1975, l'influence de la culture malaise des îles Cocos se faisait de plus en plus sentir et à l'heure actuelle il se produit un renouveau de cette culture.

176. Le Président les a interrogés sur leurs relations avec la communauté malaise des Cocos restée sur le territoire. Un participant a déclaré qu'ils recevaient des nouvelles, en particulier sur cassette, et même s'ils n'envoyaient pas d'argent au territoire, ils aidaient ceux qui venaient en Australie. Ils n'avaient pas de nouvelles très encourageantes au sujet de l'avenir du territoire parce que la population ne se sentait pas très concernée ni motivée pour faire des progrès. Ils avaient entendu dire que lorsque le Conseil n'intervenait pas, les gens s'adressaient directement à M. Clunies Ross pour demander une aide et ils craignaient qu'il ne reprenne un jour tous ses pouvoirs.

177. Le Président a demandé si la communauté malaise des Cocos installée à Katanning avait des rapports réguliers avec le Gouvernement australien. Un participant a répondu que les seuls rapports qu'ils avaient étaient les rapports avec l'agent de liaison. Un représentant de la Puissance administrante a signalé que de hauts fonctionnaires s'étaient rendus à Katanning à deux reprises. Ce même participant a répondu qu'ils n'étaient venus que lorsque le gouvernement était sur le point de prendre en charge le territoire en 1977 et qu'ils étaient ensuite revenus en 1978. Ces fonctionnaires ne sont jamais venus discuter des problèmes de la population des îles des Cocos (Keeling). Le Gouvernement australien a tenté de renvoyer la population dans le territoire, mais ceux qui y sont retournés n'ont pas obtenu les emplois qu'on leur avait promis.

178. Un orateur a demandé pourquoi ils étaient obligés de payer si cher pour se rendre dans le territoire pendant leurs vacances, étant donné que les îles des Cocos (Keeling) font partie de l'Australie. Un représentant de la Puissance administrante a souligné que le coût de chaque vol entre l'Australie et le territoire était de 48 000 dollars australiens. Dans le passé, le Ministre de l'intérieur avait conclu des accords spéciaux pour obtenir des tarifs réduits en faveur de la communauté malaise des Cocos afin de permettre à ses membres de venir en Australie, accords qu'à l'avenir le Conseil des îles des Cocos (Keeling) pourrait se charger de conclure.

179. Le Président a demandé à la population de quelle façon elle envisageait le futur statut du territoire. Un représentant de la Puissance administrante a déclaré que bien que la question de la participation à un référendum n'ait pas encore été réglée, il présumait que lorsque le moment sera venu, ce problème concernera exclusivement les résidents du territoire.

180. Le Président a dit qu'il n'avait pas demandé quelle forme devait prendre la procédure d'autodétermination ni comment le choix serait fait. Il n'avait pas non plus demandé qui devrait ou non participer à la détermination de l'avenir du territoire. A son avis, une communauté malaise des Cocos aussi importante devrait être intéressée au futur statut des îles des Cocos (Keeling). Une personne a déclaré que plusieurs membres de la communauté voulaient savoir ce que serait leur avenir et s'il y avait une garantie quelconque qu'ils vivraient heureux si jamais ils retournaient sur le territoire. Elle ne voyait pas un avenir brillant pour le territoire en raison du manque de personnes instruites. Ils examineront peut-être plus tard davantage cette question. Leurs enfants vont à l'école à Katanning et cela est encourageant. L'intervenant a également demandé si la culture du coprah durerait toujours.

181. Un représentant du Gouvernement australien a assuré la population que les étudiants qui retournaient aux îles des Cocos (Keeling) obtenaient des emplois qui correspondaient à leur formation : l'un est enseignant et les quatre autres travaillent au Centre de philatélie. D'autres seront formés pour travailler à la station de quarantaine. Il a déclaré qu'il ne voyait aucun emploi que les Malais des îles des Cocos ne pourraient occuper, mais la formation prend du temps.

182. La communauté a invité la Mission à prendre le thé et à participer à des entretiens sans caractère officiel, après quoi la Mission est retournée à Perth.

V. ENTRETIENS AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
A CANBERRA LE 14 JUILLET 1980

183. M. McCasker, secrétaire par intérim, a déclaré que le Gouvernement australien espérait que la Mission aurait des observations utiles à formuler quant aux mesures nécessaires pour promouvoir le bien-être et les intérêts des Malais des îles des Cocos et pour les préparer au processus d'autodétermination. Le Ministre de l'intérieur et d'autres hauts fonctionnaires avaient constaté que la population avait appris à exprimer son point de vue. Il espérait que la Mission avait fait la même constatation.

184. Le Président a déclaré que le rapport de la Mission traiterait de tous les aspects de la question. De l'avis de la Mission, une aide économique, en particulier dans le secteur agricole, serait très utile. Il serait pas exemple bon d'engager un conseiller agricole. Les difficultés d'expédition des produits est l'un des problèmes les plus graves de la communauté malaise des îles des Cocos. La Mission a rencontré la communauté de Katanning qui a exprimé son inquiétude au sujet de l'avenir économique du territoire et s'est plainte d'un manque de rapports avec le gouvernement. Il a ajouté, à titre de renseignement, que la Mission avait également rencontré M. Clunies Ross qui lui avait demandé d'organiser une rencontre entre lui-même et la communauté afin de résoudre les problèmes qui existent entre eux. Lorsque la Mission lui a fait savoir que cela était impossible en raison du manque de temps, il a demandé à celle-ci de parrainer une rencontre qui serait organisée par l'administrateur. Ce dernier a déclaré qu'une telle réunion n'était pas nécessaire.

185. M. McCasker a déclaré que le Gouvernement australien s'était penché sur les problèmes agricoles des îles des Cocos (Keeling) au moment où il avait engagé le Directeur de la Société coopérative des îles des Cocos et à ce propos, M. Dunn, chargé des questions vétérinaires au Ministère de la santé, a signalé qu'un agronome spécialiste des régions tropicales devait être envoyé sur le territoire par la Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization (CSIRO) en vue de procéder à un examen approfondi des sols des îles des Cocos (Keeling) et de faire des recommandations sur le type de plantes dont la culture devrait être entreprise à la station de quarantaine. Les résultats de cette mission devraient également être profitables pour la communauté locale.

186. M. McCasker a signalé qu'en raison de l'éloignement des îles et de leur faible population, les pouvoirs publics se heurtent à d'énormes problèmes pour l'envoi des denrées périssables. En raison de la petitesse de la communauté, les quantités de denrées alimentaires sont faibles, ce qui rend difficile la conclusion d'accords pour leur acheminement. A l'avenir, les pouvoirs publics recourront le plus possible à des appels d'offre. Des subventions seront peut-être nécessaires, mais cette question n'a pas encore été examinée. M. McCasker a ajouté que bien que M. Charles Neill, un consultant indépendant chargé par le gouvernement d'étudier le problème, ait suggéré la possibilité de l'achat d'un petit navire par la Société coopérative des îles des Cocos pour répondre aux besoins de la communauté et du gouvernement, il ne considérerait pas pour sa part que cette solution soit viable à l'heure actuelle, bien qu'elle puisse être sérieusement envisagée à l'avenir. La communauté ne dispose ni du personnel ni de l'expérience nécessaire dans ce domaine.



187. M. McCasker a déclaré que le Gouvernement australien se félicitait de ce que la Mission se soit rendue à Katanning. Le gouvernement était parfaitement conscient du fait que la population n'avait pas encore décidé si elle allait ou non retourner dans le territoire. Il a pour politique d'encourager les familles de Katanning à y retourner. Il a organisé des missions de membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling) à Katanning auxquelles a participé un haut fonctionnaire du Ministère de l'intérieur et à l'occasion desquelles la communauté avait pu communiquer avec les insulaires au moyen de cassettes. La communauté s'était montrée, ce qui est naturel, inquiète au sujet du retour et peu confiante quant à la viabilité économique des îles. Les pouvoirs publics ont tenté à plusieurs reprises de convaincre la population que la plantation ne constituait pas la seule source de revenus. Les avantages dont les membres de la communauté bénéficient en tant que résidents australiens ainsi que leur endettement, sont des facteurs défavorables au retour. Les dirigeants de la communauté les avaient mis en garde contre un trop grand endettement et ils s'étaient fait une bonne réputation à cet égard.

188. Des représentants du Gouvernement australien, envoyés par le Ministère de l'intérieur mais également par d'autres ministères, se sont rendus plusieurs fois à Katanning, à Geraldton et à Port Hedland. La Puissance administrante n'avait pas connaissance de l'existence d'un problème en ce qui concerne ses rapports avec la communauté malaise des Cocos installée à Katanning. Elle organisera d'autres missions à l'avenir. Les fonctionnaires australiens du Ministère de l'intérieur ont tenté d'améliorer les relations avec les expatriés. Des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur à Perth leur ont rendu visite. Ils les rencontreront de nouveau à l'avenir et prendront des dispositions pour remédier à ce problème. Le Ministère de l'immigration et des affaires ethniques a suivi l'évolution de la situation et le Ministère de la sécurité sociale a chargé un fonctionnaire de se mettre en rapport avec la communauté.

189. M. McCasker a déclaré que le problème de M. Clunies Ross et de ses rapports avec la communauté était très important et devait être étudié. Il semblait que M. Clunies Ross ait été déçu par l'attitude des membres de la communauté et ait eu le sentiment qu'ils ne lui étaient pas reconnaissants de ce qu'il a fait pour eux. Pour leur part, les membres de la communauté considéraient que M. Clunies Ross intervenait dans des affaires qui ne concernaient qu'eux. Ils ont attiré l'attention de l'administrateur sur ce point. La possibilité d'une rencontre de réconciliation sera envisagée mais il faudrait d'abord s'assurer de l'utilité d'une telle rencontre. En ce cas, l'administrateur devrait dire s'il a le sentiment que cette rencontre serait bien accueillie par la communauté. Elle ne pourrait certainement pas être imposée.

190. La Mission a demandé si le gouvernement serait disposé à envoyer un certain nombre d'habitants du territoire dans les pays voisins afin d'élargir leurs connaissances sur le monde. M. McCasker a déclaré que le gouvernement s'efforcerait surtout d'organiser des visites en Australie étant donné que les habitants du territoire sont citoyens australiens et qu'ils ont des relations dans ce pays. Les élèves de l'enseignement secondaire se rendront en Australie en 1981.

191. En ce qui concerne le fait que la population n'ait pas semblé connaître les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui la concerne, le représentant de la Puissance administrante a signalé que bien qu'il soit possible de traduire ces résolutions en malais des îles des Cocos, il serait difficile d'expliquer à la population les principes que ces résolutions expriment. Il a ajouté que le gouvernement s'efforcerait de traduire le rapport de la Mission et de mettre des films indonésiens et malaisiens à la disposition de la communauté.

192. Quant à la possibilité de former des Malais des îles des Cocos en vue d'emplois à la station de quarantaine, qui requiert du personnel qualifié, la Mission a été informée que pour le moment personne n'avait le niveau voulu pour recevoir la formation hautement spécialisée que nécessitent les emplois à la station de quarantaine. Cependant rien n'empêche que des Malais des Cocos n'acquièrent plus tard la compétence nécessaire pour occuper des emplois très spécialisés.

## VI. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

193. Comme il ressort des sections précédentes du rapport, la Mission a obtenu des renseignements de première main et a fait sur place une série d'observations portant sur divers aspects de la situation dans le territoire, en liaison avec son développement futur. Les observations, conclusions et recommandations ci-après doivent donc être considérées, compte tenu des observations et des renseignements précités.

194. La Mission a eu l'occasion de se rendre à plusieurs reprises à l'île Home lors de son séjour dans le territoire et d'avoir des rapports officiels et officieux avec les membres de la communauté malaise des Cocos et ses dirigeants, y compris les membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling), les membres du Comité directeur de la société coopérative des Îles des Cocos et les chefs religieux de la population. La Mission a estimé que la situation générale dans les îles s'était améliorée par rapport à ce qu'avait constaté la Mission de visite en 1974.

195. D'après les renseignements obtenus lors de son séjour, la Mission note que de nombreux changements sont intervenus dans la vie de la communauté malaise des Cocos, sur les plans constitutionnel, économique, social et éducationnel depuis la visite de la Mission précédente en 1974.

196. Tenant compte des recommandations de la Mission précédente, la Puissance administrante a acheté le 1er septembre 1978 la totalité du domaine de M. Clunies Ross, à l'exception de sa résidence et des édifices annexes. En conséquence, le Gouvernement australien est devenu propriétaire de toutes les terres du territoire, à l'exception des biens conservés par M. Clunies Ross. Par l'acte du 30 janvier 1979, le Gouvernement australien a octroyé à la Société coopérative des Îles des Cocos un bail avec loyer symbolique sur l'ensemble de la plantation et des installations et, par donation, a conféré la propriété des terres du village, y compris celle des édifices et des ouvrages, au Conseil des îles des Cocos (Keeling), représentant la communauté malaise des Cocos, ce qui a permis à la communauté malaise de jouir d'une plus grande liberté politique, économique et sociale.

197. Au nombre des autres transformations importantes qui se sont produites dans le territoire, la Mission a noté que le Conseil consultatif provisoire, élu le 18 mars 1978, était devenu le 25 juillet 1979, le premier Conseil des îles des Cocos (Keeling) en application du décret relatif au gouvernement local de 1979. Le 20 octobre, un deuxième Conseil des îles des Cocos (Keeling) a été élu. En outre, la Société coopérative des îles des Cocos a été enregistrée le 16 janvier 1979. La Mission estime que ces transformations témoignent des progrès accomplis dans le territoire dans le sens de certaines des principales recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

198. La Mission a estimé que le Conseil et la Société, qui n'en sont pourtant qu'à leurs débuts, fonctionnaient de façon satisfaisante. En outre, les membres du Conseil et du Comité directeur de la Société ont montré, par le sérieux de leurs objectifs et leur souci de continuer à promouvoir le développement politique, économique et social, qu'ils étaient capables de gérer pleinement les affaires de la communauté.

199. Compte tenu des difficultés auxquelles doivent faire face de très petits territoires comme les îles des Cocos (Keeling), la Mission estime que l'Organisation des Nations Unies devrait suivre la question et recommande que la Puissance administrante poursuive le développement constitutionnel du territoire, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

200. En ce qui concerne le système judiciaire du territoire, la Mission a appelé l'attention du Gouvernement australien sur la complexité due à la diversité des sources de droit. Les représentants de la Puissance administrante ont fait savoir à la Mission que les lois étaient en train d'être codifiées, afin d'améliorer le système juridique du territoire. La Mission estime que le territoire devrait bénéficier d'un système juridique approprié, qui tiendrait compte à la fois de son statut et des us et coutumes des habitants.

201. La Mission estime que les transformations précitées ont ouvert la voie à la cessation des relations entre la communauté malaise des Cocos et M. Clunies Ross, et qu'elles ont permis à la communauté d'avoir une vie politique et sociale plus indépendante. Néanmoins, il existe toujours une certaine interdépendance entre la communauté et M. Clunies Ross, notamment dans le domaine économique, étant donné que ce dernier continue à occuper une place importante dans la vie de la communauté, ce qui est source de malaise. Il a été déclaré qu'il fallait mettre fin à cette interdépendance, et la Mission estime que la Puissance administrante devrait prendre les mesures nécessaires pour régler efficacement cette question.

202. La Mission a eu l'occasion de constater les progrès accomplis depuis la suppression des jetons comme monnaie d'échange et que la gestion de l'économie des îles des Cocos (Keeling) était entre les mains des représentants de la communauté. La Mission est convaincue que ces mesures positives ont été favorables à l'économie du territoire et que la Puissance administrante devrait poursuivre son assistance dans ce sens. Elle recommande donc que la Puissance administrante envisage toutes les mesures qu'elle pourrait prendre à cette fin.

203. Le fait que l'économie du territoire dépend d'une source unique de revenus, à savoir la production de coprah, risque, à longue échéance, d'entraver le développement économique de la communauté malaise des Cocos. La Mission estime que la Puissance administrante devrait entreprendre une étude complète de l'économie des îles, dans le but de la diversifier. Pour ce faire, elle devrait faire appel à toutes les connaissances et à tous les avis que peuvent lui offrir les institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies. De plus, la Mission recommande que des membres de la communauté suivent à l'étranger des cours de formation dans des domaines spécialisés.

204. La Mission estime qu'une aide économique est nécessaire, notamment dans le domaine agricole. Les services d'un conseiller agricole, fournis par la Puissance administrante, seraient fort utiles.

205. L'un des principaux problèmes de la communauté malaise des Cocos est la difficulté qu'elle éprouve à écouler ses produits. En raison de ses moyens financiers limités, la Société coopérative des îles des Cocos n'a pratiquement aucune liaison commerciale ni autre avec le monde extérieur. La Mission estime que la Puissance administrante devrait envisager la possibilité d'aider la communauté malaise des Cocos à communiquer avec le monde extérieur, et l'aider à acquérir ses propres moyens de transport.

206. Les membres de la communauté ont exprimé l'avis que l'établissement d'une station de quarantaine vétérinaire sur l'île West pourrait être profitable pour la vie économique du territoire. La Mission estime que pour cela, il faudrait que la communauté malaise des Cocos participe suffisamment à la gestion et au fonctionnement de la station, et elle recommande à la Puissance administrante d'entreprendre les mesures nécessaires à cette fin.

207. Il semble qu'un certain nombre de sociétés étrangères enregistrées dans le territoire profitent de son statut de zone franche. La Mission recommande à la Puissance administrante d'informer le Comité spécial des résultats de l'enquête qu'elle a entreprise dans ce domaine, et de faire en sorte que cette situation profite à l'ensemble des habitants du territoire.

208. La Mission a été informée qu'un fonds était en train d'être constitué par la communauté, et que cette dernière participerait pleinement à sa gestion. La Mission estime que ce fonds devrait permettre d'améliorer la situation économique et financière générale du territoire.

209. La Mission a constaté que les membres de la communauté malaise des Cocos n'étaient pas suffisamment informés des activités de l'Organisation des Nations Unies et de la résolution du Comité spécial relative à leur territoire. La notion de nation et l'existence de l'Organisation des Nations Unies ont été portés à leur attention. La Mission a également constaté que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 avait été traduite dans la langue locale. Toutefois, elle a noté que la population ne connaissait pas la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La Mission recommande que des mesures soient prises afin que la population acquière le plus rapidement possible un niveau de connaissances suffisant pour lui permettre d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

210. La Mission a constaté que l'isolement de la communauté malaise des Cocos par rapport au reste du monde avait affecté la vie sociale et culturelle de la communauté et elle estime que des liens plus étroits entre la communauté et le reste du monde permettraient d'enrichir la vie culturelle de la communauté. Elle recommande que la Puissance administrante examine les moyens qui permettraient d'établir des rapports plus étroits entre la communauté et les autres peuples ayant un héritage culturel semblable au sien. A cet égard, la Mission appuie la demande de la communauté relative à la création d'un musée autochtone et à la fourniture de films et d'ouvrages appropriés.

211. La Mission note que la Puissance administrante s'est déclarée prête à introduire dans le territoire le principe de l'instruction obligatoire, en vue de relever le niveau éducationnel de la population. A cet égard, l'introduction progressive d'un enseignement dans la langue locale, ainsi que l'organisation par l'Administration d'un enseignement à l'intention des adultes, devraient être sérieusement envisagés et encouragés.

212. La Mission estime qu'il serait bon d'élargir l'horizon de la population en favorisant des rapports réguliers entre les membres de la communauté de l'île Home et les habitants qui se sont expatriés, afin d'éviter que la communauté ne se développe dans l'isolement. A cet égard, la Mission estime que les tarifs aériens spéciaux qui sont consentis à la population locale devraient être réexaminés afin de les rendre accessibles à tous sur une base permanente.

213. La Mission recommande que la Puissance administrante fasse traduire dans la langue utilisée par les Malais des Cocos les conclusions et recommandations du présent rapport et les décisions pertinentes du Comité spécial et de l'Assemblée générale, et les distribuent et les expliquent aux membres de la communauté.

214. La Mission estime que la question des îles des Cocos (Keeling) devrait être suivie par le Comité spécial, et qu'il est indispensable que d'autres missions des Nations Unies se rendent dans ce territoire si l'on veut que soit pleinement appliquée la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

ANNEXE I

Itinéraire de la Mission

Date

Observations

Dimanche 6 juillet 1980

La Mission est arrivée en fin d'après-midi à l'aéroport de Canberra et a été accueillie par M. R. Morris, du Ministère des affaires étrangères, et M. G. Byrne, du Ministère de l'intérieur.

Lundi 7 juillet 1980

La Mission s'est entretenue le matin au Ministère de l'intérieur avec M. A.W. McCasker et d'autres fonctionnaires des Ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et de la santé. La Mission a rendu visite au Secrétaire du Ministère des affaires étrangères et a dîné à la Maison du Parlement, à l'invitation du Ministre de l'intérieur.

Mardi 8 juillet 1980

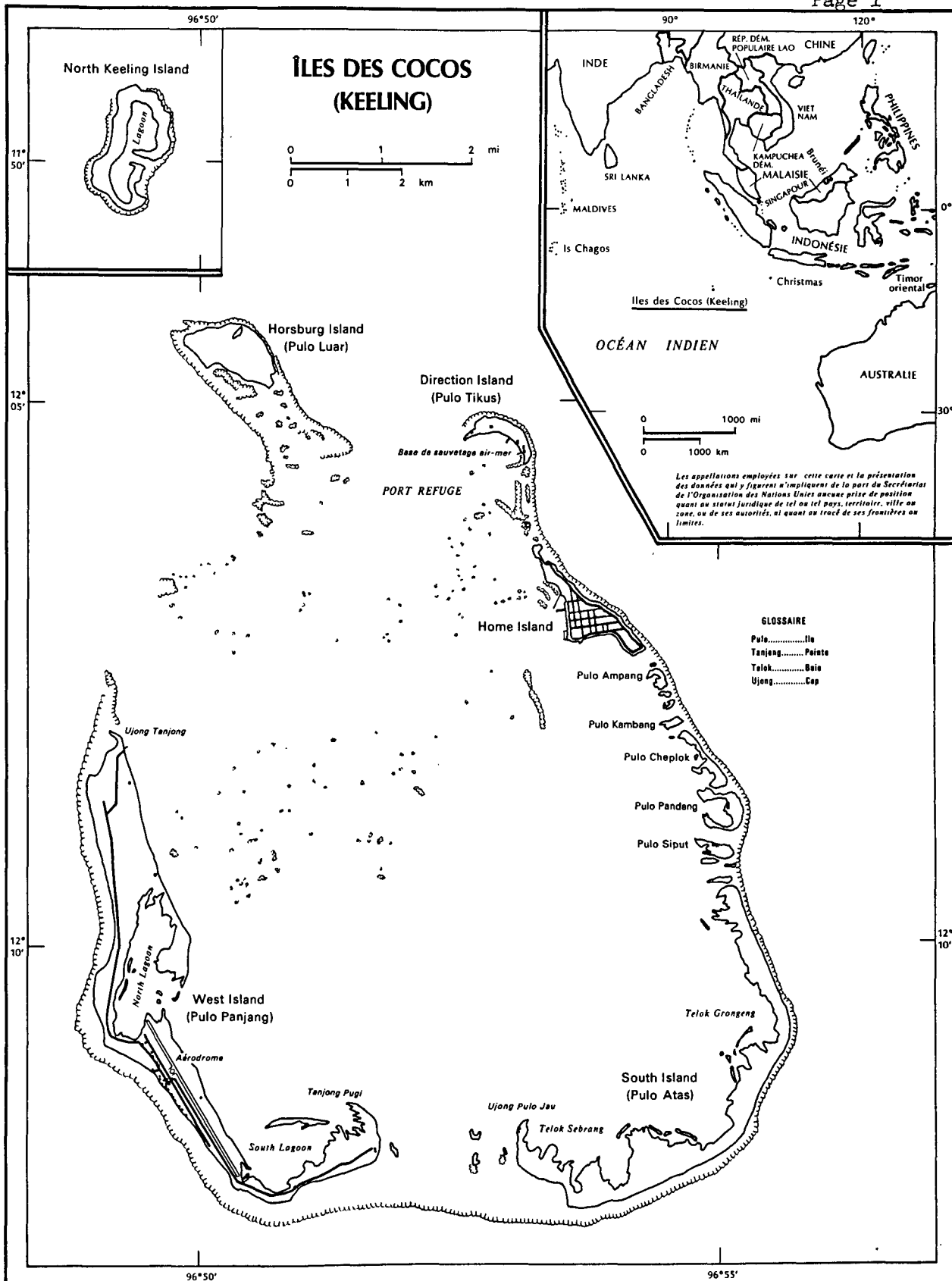
La Mission est arrivée à l'île West dans l'après-midi et a été accueillie par l'Administrateur, M. C. Buffett, avec lequel elle s'est entretenue de façon officieuse à la Maison du Gouvernement. Dans la soirée, l'Administrateur a organisé une réception en vue de permettre à la Mission de rencontrer des membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling) et de la Société coopérative des îles des Cocos, ainsi que leurs épouses.

Mercredi 9 juillet 1980

La Mission est partie pour l'île Home dans la matinée et s'est entretenue avec des membres du Conseil des îles des Cocos (Keeling) dans la nouvelle Chambre du Conseil. Le Président de la Mission a présenté un souvenir au Président du Conseil. Après avoir visité l'hôpital de l'île Home, la Mission est partie pour l'île West, dont elle a visité l'école. La Mission est revenue à l'île Home et a rencontré des habitants de l'île au Club Pulu.

<u>Date</u>	<u>Observations</u>
Jeudi 10 juillet 1980	Dans la matinée, la Mission a quitté l'île West pour se rendre à l'île Home, où elle a rencontré le Comité directeur de la Société coopérative des îles des Cocos. Elle a ensuite visité l'école de l'île Home. La Mission a rencontré M. John Clunies Ross, son épouse et son fils. Dans la soirée, la Mission a été invitée à un dîner et à des réjouissances traditionnelles organisées par le Conseil en son honneur. A son retour à l'île West, la Mission a eu un dernier entretien avec l'Administrateur et d'autres représentants de l'Australie.
Vendredi 11 juillet 1980	La Mission a visité la station de quarantaine et, après avoir offert un déjeuner, est partie pour Perth.
Samedi 12 juillet 1980	La Mission est arrivée à Katanning et a rencontré des membres de la communauté malaise des Cocos à leur club. Elle est ensuite rentrée à Perth et est partie pour Canberra le dimanche 13 juillet 1980.
Lundi 14 juillet 1980	La Mission s'est entretenue à Canberra avec des fonctionnaires australiens du Ministère de l'intérieur, et est partie ensuite pour Fidji.

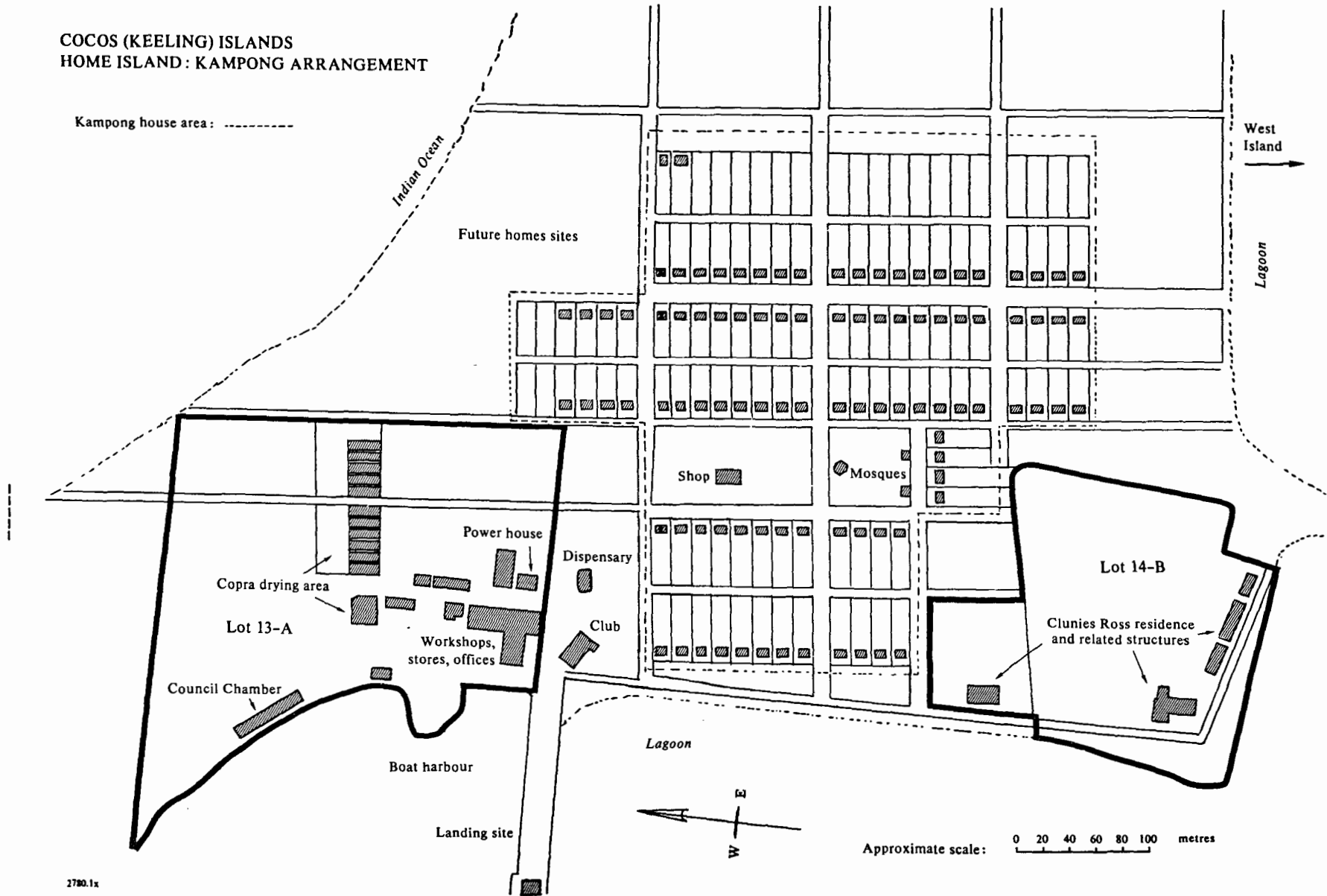




Les appellations employées sur cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

COCOS (KEELING) ISLANDS  
HOME ISLAND: KAMPONG ARRANGEMENT

Kampung house area: - - - - -



2780.1x